

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

numéro
CM_250325_12

L'an deux mille-vingt cinq, le vingt six mars,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	22
exprimés	28
vote	
pour	28
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadilha BENAMMAR KOLY, Thibault DETRY, Claude LAATEB, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Ludovic CROS à Gaëlle LEVEQUE, Nathalie SYZ à Nathalie ROCOPLAN, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Didier KOEHLER, Christian RICARDO à Claude LAATEB.

Absente :

Izia GOURMELON.

OBJET : Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisant:

- dans l'article L.5217-10-4 du CGCT qui invite les collectivités locales suite au passage à la nomenclature M57 à engager un débat sur les orientations budgétaires dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif et qui dispose que, dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,
- dans l'article L.2121-8, que le ROB donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur et qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé), notamment son article 107,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB,

CONSIDÉRANT que le débat d'orientation budgétaire constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale : si l'action d'une collectivité est principalement conditionnée par le vote du budget primitif, le cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions et ce débat permet à l'Assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

CONSIDÉRANT que le rapport une fois examiné et adopté par l'Assemblée délibérante est mis à la disposition du public dans les quinze jours suivants sa tenue et transmis au Président de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,

Où l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1: PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025,
- **ARTICLE 2 : PREND ACTE** de l'existence du ROB annexé à la présente délibération,
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250326-lmc116941-DE-1-1
Date de télétransmission : 27/03/25
Date de publication : 01/04/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt six mars deux mille vingt-cinq
Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE



Rapport sur les orientations budgétaires 2025

Table des matières

Préambule :	3
1. Contexte économique général de la préparation budgétaire 2025	4
1.1 2025 : un environnement défavorable aux collectivités territoriales	4
1.1.1 Une croissance économique anémiée avec de réelles inquiétudes et une inflation qui poursuit sa normalisation	4
1.1.2 Vers une réduction du coût du crédit et des lignes de trésorerie	4
1.1.3 Des finances publiques dégradées	5
1.2 Les principales mesures nous impactant	6
1.2.1 La création d'un Dispositif de Lissage Conjoncturel : le DILICO	6
1.2.2 L'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	6
1.2.3 Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2025	7
1.2.4 Une diminution ciblée du soutien à l'investissement	8
1.2.5 Les autres principales mesures	9
2. La situation financière de la Commune de Lodève	10
2.1 Une altération de notre section de fonctionnement principalement due à des éléments exceptionnels	10
2.1.1 L'évolution des recettes de fonctionnement	10
2.1.2 L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	12
2.2 Un fléchissement des épargnes	13
2.3 Un niveau d'investissement qui suit le programme pluriannuel des investissements	14
2.4 Un niveau d'endettement élevé mais conforme aux capacités de la collectivité	15
2.5 Les données relatives aux ressources humaines	18
3. Se comparer pour mieux s'apprécier	23
4. Les priorités politiques 2022-2026	24
5. Orientations budgétaires 2025	26
5.1 Les recettes réelles de fonctionnement	26
5.2 Les dépenses de fonctionnement	27
5.3 Les dépenses d'investissement	28
5.4 Les recettes d'investissement	29
6. La prospective financière 2024-2026	29

Préambule :

Ce rapport est établi en vertu de l'article L.5217-10-4 du CGCT qui invite les collectivités locales à engager un débat sur les orientations budgétaires dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est l'occasion pour les membres du Conseil municipal d'examiner l'évolution du budget, en recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement et de débattre de la stratégie financière et fiscale de la Commune ainsi que de la politique d'équipement.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel, mais il préfigure les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, il permet d'améliorer l'information transmise à l'Assemblée délibérante sur l'évolution de la situation financière de la ville, avec notamment une analyse rétrospective et une analyse prospective permettant d'appréhender les perspectives tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour 2025 et les exercices suivants.

Nécessité d'une délibération :

Obligatoire, la délibération permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Compte-rendu de séance et publicité :

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance.

Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

1. Contexte économique général de la préparation budgétaire 2025

1.1 2025 : un environnement défavorable aux collectivités territoriales

1.1.1 Une croissance économique anémiée avec de réelles inquiétudes et une inflation qui poursuit sa normalisation

L'activité économique a nettement ralenti en France en 2023, dans un contexte d'inflation toujours élevée et de resserrement monétaire marqué, avec une croissance de 0,9% sur l'année 2023, après 2,5% en 2022, mais la récession a été évitée.

Pour la fin d'année 2024 et les prochaines années de nombreuses incertitudes demeurent et peuvent impacter les prévisions ci-dessous. En effet, les incertitudes politiques internes à la France liées au contexte politique inédit, tout comme le contexte géopolitique mondial (guerre en Ukraine et au Moyen Orient, contexte européen, possible changement des politiques américaines à la suite des élections) peuvent renverser totalement les prévisions.

Pour 2024, l'économie française a progressé un peu plus que prévu au deuxième trimestre 2024, tirée par la demande intérieure et un rebond de la production, ce qui permet à la Banque de France d'anticiper une croissance de 1,1% en 2024 (1% prévu par le gouvernement). L'économie française continue à démontrer sa résilience, malgré un contexte international relativement peu porteur.

La Banque de France anticipe qu'en l'absence de changement de politique économique du gouvernement et d'évènements géopolitiques significatifs, la croissance devrait être de 0,9% en 2025, tirée par la demande intérieure et la baisse de l'inflation (1,5% en 2025).

L'inflation en France est passée sous la barre des 2% pour la première fois depuis 3 ans (+4,9% en 2023) : la Banque de France prévoit une inflation annuelle de 2,5% en 2024. Pour 2025 elle anticipe une inflation de 1,5% et 1,7% en 2026.

Il faut également mentionner l'augmentation des prix de l'énergie. En effet, si les prix de l'énergie ont fortement baissé depuis leur apogée en 2022/2023, ils n'en demeurent pas moins plus élevés qu'avant. Pour la collectivité, qui s'approvisionne dans le cadre d'un groupement de commandes porté par le syndicat départemental Hérault Energie, cela s'est traduit par une forte volatilité des prix.

Evolution des prix cts/kwh et cts/Mwh pour le gaz	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Lot 1 électricité					
C2 élec	4,91	28,36	11,90	8,45	-28,99%
C3 élec	4,96	31,18	12,45	9,06	-27,23%
C4 élec	4,23	37,04	14,52	10,80	-25,62%
Lot 2 électricité éclairage public	3,99	14,56	4,92	4,68	-4,88%
Lot 3 électricité (C5)	4,80	36,44	14,33	4,13	-71,18%
Lot 6 (gaz)	20,76	158,05	83,60	56,88	-31,96%

CONSO KWH VILLE			
ENERGIE en kwh	2022	2023	EVOL 2022/2023
Electricité	770 220	639 424	-17%
Eclairage public	372 552	257 922	-31%
Gaz	782 077	328 499	-58%
Fioul	549 869	231 452	-58%
Bois	193 354	202 664	5%
TOTAL	2 668 072	1 659 961	-38%

La collectivité a su réagir en faisant évoluer les usages de ses bâtiments (éclairage public compris) et en réalisation d'importants travaux visant à améliorer la performance énergétique de ces derniers. Ces efforts ont permis de réduire la consommation énergétique de la collectivité de près de 40% entre 2022 et 2023 et ainsi d'atténuer l'augmentation des coûts de fonctionnement pour la collectivité.

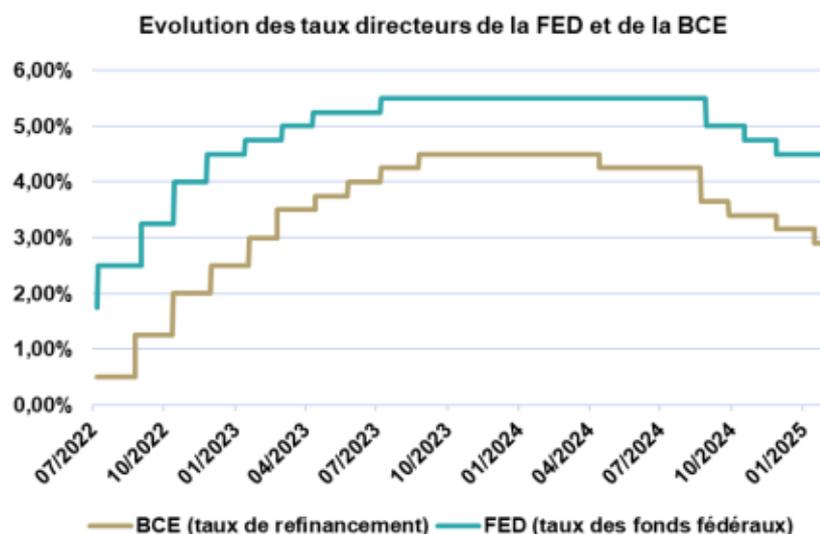
1.1.2 Vers une réduction du coût du crédit et des lignes de trésorerie

Par sa décision du 30 janvier 2025, la Banque Centrale Européenne (BCE) poursuit son cycle d'assouplissement monétaire dans un contexte de perspectives économiques incertaines lié à la nouvelle politique économique américaine.

Cette baisse des taux directeurs est destinée à favoriser l'investissement et encourager la consommation.

Il s'agit de la cinquième baisse des taux depuis juin 2024. Le taux de facilité de dépôt était alors de près de 4%. La baisse décidée par la BCE le 30 janvier est de 25 points de base (0,25 point de pourcentage) constitue un compromis à la fois entre les divergences économiques des États et entre les partisans d'une politique monétaire plus souple face à ceux qui défendent une position plus stricte.

Le taux de refinancement et le taux de prêt marginal sont également abaissés de 0,25 point de pourcentage, passant respectivement de 3,15% à 2,90% et de 3,40% à 3,15%. La BCE juge que "grâce aux récentes baisses des taux directeurs par le Conseil des gouverneurs, le coût des nouveaux emprunts pour les entreprises et les ménages diminue progressivement."



Cette orientation à la baisse devrait se prolonger lors des prochaines réunions de la Banque centrale européenne (BCE). La BCE anticipe un retour aux 2% d'inflation dans le courant de l'année 2025. Toutefois, le Conseil des gouverneurs ne s'engage pas à l'avance sur une trajectoire de taux particulière.

1.1.3 Des finances publiques dégradées

(En % du PIB, sauf mention contraire)

	Loi de finances pour 2025			LPFP 2023-2027 (*)
	2023	2024	2025	2025
Ensemble des administrations publiques				
Solde structurel (1) (en points de PIB potentiel)	- 5,1	- 5,5	- 4,8	- 3,3
Solde conjoncturel (2)	- 0,3	- 0,4	- 0,6	- 0,4
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (3) (en points de PIB potentiel)	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1
Solde effectif (1 + 2 + 3)	- 5,5	- 6,0	- 5,4	- 3,7
Dette au sens de Maastricht	110,0	112,7	115,5	109,6

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/text/2025-02-14/TX00005116800>

1/281

09/03/2025 15:15

LOI n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 (1) - Légifrance

Taux de prélèvements obligatoires (y compris Union européenne, nets des crédits d'impôt)	43,2	42,8	43,5	44,4
Dépense publique (hors crédits d'impôt)	56,4	56,6	56,8	55,0
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	1 591	1 652	1 695	1 668
Evolution de la dépense publique hors crédits d'impôt en volume (en %) [1]	- 1,0	1,9	1,2	0,8
Principales dépenses d'investissement (en milliards d'euros) [2]	25	30	29	34
Administrations publiques centrales				
Solde	- 5,5	- 5,3	- 4,7	- 4,3
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	646	651	662	658
Evolution de la dépense publique en volume (en %) [3]	- 3,9	- 1,0	0,6	1,9
Administrations publiques locales				
Solde	- 0,4	- 0,6	- 0,6	- 0,2
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	316	334	342	329
Evolution de la dépense publique en volume (en %) [3]	2,4	4,1	1,2	0,2
Administrations de sécurité sociale				
Solde	0,4	0,0	- 0,1	0,7
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	738	777	800	779
Evolution de la dépense publique en volume (en %) [3]	- 0,1	3,4	1,6	0,3
<p>Les chiffres en comptabilité nationale relatifs au projet de loi de finances pour 2025 se réfèrent, pour 2023, au compte publié par l'INSEE en comptabilité nationale en base 2020 et, pour 2024 et 2025, aux prévisions du Gouvernement dans la même base. Les prévisions relatives à la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 en comptabilité nationale, antérieures au changement de base des comptes nationaux français, étaient relatives à la base antérieure des comptes nationaux, la base 2014.</p> <p>(*) Loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027.</p> <p>[1] A champ constant.</p> <p>[2] Au sens de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027.</p> <p>[3] A champ constant, hors transferts entre administrations publiques.</p>				

La dette publique au sens de Maastricht était de 112,7% du PIB en 2024. En 2025, le gouvernement anticipe qu'elle progresse pour atteindre 115,5% du PIB.

Le gouvernement fait désormais de la réduction de ce niveau d'endettement une priorité. En effet, en l'absence de mesures, le déficit public 2025 aurait pu atteindre 7% du PIB en 2025. Ainsi, suite aux lois de finances (LF et LFSS) pour 2025, les différentes mesures adoptées permettent de réduire le déficit public attendu à 5,4% du PIB, soit 134Mds€ en 2025 (contre 6% du PIB en 2024) sans pour autant réduire la dette publique qui va atteindre 115,5% du PIB (contre 112,7% en 2024).

Pour rappel, l'adoption de ces lois de finances a été plus tardive qu'à l'accoutumé (adoptée le en février 2025 au lieu de fin décembre n-1) en raison du contexte politique inédit (absence de majorité à l'Assemblée nationale). Le gouvernement Barnier qui a déposé le PLF et PLFSS a dû démissionner le 5 décembre 2024 suite à un vote de censure de l'Assemblée nationale le 4 décembre 2024. Le gouvernement sortant a notamment été censuré en raison des différentes mesures budgétaires envisagées qui ont suscité l'opposition des parlementaires et des élus locaux notamment en raison de leurs incidences financières et d'un manque de concertation.

Le gouvernement Bayrou a repris l'essentiel des dispositions envisagées par le gouvernement Barnier en n'en atténuant certaines, ce qui a permis l'adoption des lois de finances (LF et LFSS) pour l'année 2025.

Le gouvernement Bayrou a déjà annoncé que l'effort acté pour 2025 devra s'accroître pour les prochaines années afin de ramener le déficit public en dessous de la barre des 3% d'ici à 2029 (1 point de PIB équivaut à environ 25Mds€), soit environ 60Mds€ annuel d'effort supplémentaire à consentir.

Dans ce contexte, la mise à contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques semble incontournable d'autant qu'elles affichent une trésorerie nette positive de 43,8Mds€ en décembre 2024 (note DGFIP).

Ainsi, par les lois de finances pour 2025 et vraisemblablement pour les prochaines années, les collectivités territoriales participent aux efforts de maîtrise des comptes publics nationaux. Cette contribution passera par différentes mesures qui seront décrites ci-après.

1.2 Les principales mesures nous impactant

1.2.1 La création d'un Dispositif de Lissage Conjoncturel : le DILICO

L'article 186 de la LF pour 2025 prévoit la création d'un « Dispositif de Lissage Conjoncturel » des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales. Le « Dilico » remplace donc le Fonds de réserve du budget « Barnier » : il concernerait plus de collectivités (environ 2 100 collectivités, contre 450 auparavant), mais pour un montant global plus faible : 1 milliard d'euros, contre 3 milliards d'euros auparavant.

Le dispositif repose sur trois contributions prélevées sur le montant des ressources fiscales versées aux collectivités territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre :

- La première contribution, d'un montant de 500 millions d'euros, porte sur les ressources fiscales des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les 500 M€ sont répartis à parts égales entre les communes, d'une part, et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, d'autre part ;
- La deuxième contribution, d'un montant de 220 millions d'euros, porte sur les ressources fiscales des départements, de la Ville de Paris, de la métropole de Lyon, de la collectivité de Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique ;
- La troisième contribution, d'un montant de 280 millions d'euros, porte sur les ressources fiscales des régions, de la collectivité de Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

Pour chaque commune il est calculé un indice synthétique de ressources et de charges à partir d'un rapport entre :

- Le potentiel financier par habitant de la commune est le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes (pondéré à 75%) ;
- Le revenu moyen par habitant de la commune et le revenu moyen par habitant de l'ensemble des communes (pondéré à 25%).

Contribuent au dispositif les communes dont l'indice synthétique est supérieur à 110% de l'indice moyen de l'ensemble des communes.

Le prélèvement ne peut excéder 2% des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

Le montant prélevé est reversé sur 3 ans à chaque commune à hauteur de 30% par an du montant versé. 10% viendra abonder chaque année le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

A ce jour et sur la base des données à notre disposition, la Commune de Lodève n'est pas concernée.

1.2.2 L'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

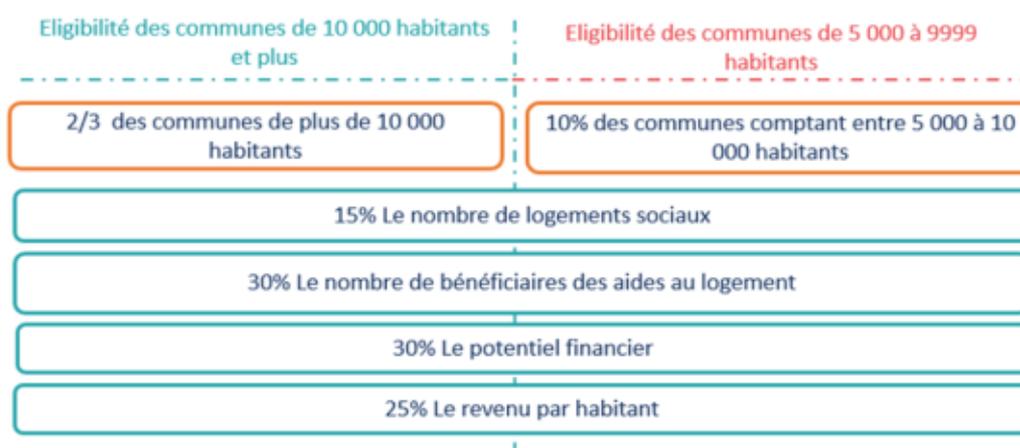
La part forfaitaire de la DGF est marquée par un écrêtement significatif en 2025 afin de financer la hausse des composantes péréquatrices de la DGF (290M€). Notre Commune n'est pas concernée par cet écrêtement car il est calculé selon un indicateur de richesse (potentiel fiscal par habitant supérieur à 85% de la moyenne nationale).

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) vont progresser de 140M€ l'une et 150M€ l'autre.

Les critères de la DSR n'ont pas évolué et sont :

FRACTION	ELIGIBILITE
Fraction Bourg Centre	Communes < 10 000 hab. _Chefs lieu de canton _Population > 15% de la population du canton _Bureaux centralisateurs
Fraction Péréquation	Communes < 10 000 hab. _Potentiel financier/hab < PFM/hab des communes de la même strate démographique
Fraction Cible	10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants éligibles à au moins l'une des 2 fractions classées selon un IS prenant en compte le potentiel financier moyen (70%) et le revenu moyen par habitant (30%)

Les critères de la DSU n'ont pas évolué et sont :



L'enveloppé dédiée à la dotation nationale de péréquation (DNP) est maintenue et ses critères d'éligibilité sont inchangés :

CODE	ELIGIBILITE
Code 1	Potentiel financier / hab. < 105% de la moyenne de la strate _Effort fiscal > moyenne de la strate
Code 2	Potentiel financier / hab. < 105% de la moyenne de la strate _Effort fiscal / 85% à 100% de la moyenne de la strate
Code 3	Potentiel financier / hab. < 105% de la moyenne de la strate _Taux de CFE > aux taux plafond national de 53%
Code 6	Communes de 10 000 hab ou + Potentiel financier/hab < 85% de la moyenne de strate _Effort fiscal > 85% de la moyenne de la strate

1.2.3 Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2025

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH retenu (Insee) est constaté début décembre 2024. Pour rappel, en 2024, le coefficient légal appliqué a été de +3,9% (contre +7,1% en 2023).

L'IPCH de novembre 2024 est ressorti sur un an à +1,7% : c'est ce coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui s'appliquera pour l'année 2025.

Toutefois, ces prévisions s'appliquent uniquement sur les bases d'habitation et de locaux industriels (et non sur les bases dites professionnelles et commerciales).

1.2.4 Une diminution ciblée du soutien à l'investissement

Le fonds Vert est la principale « victime » de la diminution du soutien apporté à l'investissement des collectivités par l'Etat.

La diminution de cette ressource en 2025 ne vient cependant que pérenniser une action déjà mise en place sur l'année 2024. En effet, la LFI 2024 avait ouvert 2,5 Mds€ mais les crédits de paiement ne se sont matérialisés qu'à hauteur de 1,124 Md€.

Le PLF 2025 prévoyait d'abord un abaissement à 1 Mds€ mais la LF 2025 acte finalement une autorisation d'engagement de 1,150 Mds€ pour 2025.

	Rappel de l'enveloppe 2024	Enveloppe 2025	Eligibilité	Objet
Fonds Vert	2,5 Mds€	1,15 Mds€	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	En priorité la rénovation des écoles Toute action renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

En outre, les mesures de soutien à l'investissement ne sont pas toutes reconduites à un montant équivalent à celui de 2024.

En effet, si les Dotation Equipement des Territoires Ruraux, Dotation Politique de la Ville et Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements voient leurs montants inchangés ; la DSIL quant à elle est amputée de 150 M€ (par rapport au PLF initial de 2025) pour financer en partie l'augmentation de la DGF.

Récapitulatif des enveloppes :

	LF 2025
DSIL	420 M€
DETR	1,046 Mds€
DPV	150 M€
DSID	212 M€

Les conditions d'éligibilité aux différentes dotations :

	DSIL	DPV	DETR	DSID
<i>Eligibilité</i>	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
<i>Objet</i>	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Education, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
<i>Attribution</i>	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

1.2.5 Les autres principales mesures

La Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires est recentrée sur les seules résidences secondaires.

Plusieurs types de locaux sont exonérés de THRS, comme les locaux qui font l'objet d'un usage exclusivement professionnel, les locaux destinés à l'hébergement d'urgence, ou destinés au logement des élèves dans les écoles ou pensionnats par exemple. Un décret définit les obligations déclaratives et justificatifs à produire.

Les communes classées en ZRR pourront également par délibération exonérer les locaux classés meublés de tourisme et les chambres d'hôtes au sens des articles L324-1 et L324-3 du code du tourisme.

Le niveau d'indemnisation des arrêts maladie de courte durée des fonctionnaires des contractuels est porté à 90% contre 100% actuellement.

Augmentation progressive des taux de cotisations employeurs à la CNRACL sur 4 ans, avec une première hausse de 3 points en 2025.

2. La situation financière de la Commune de Lodève

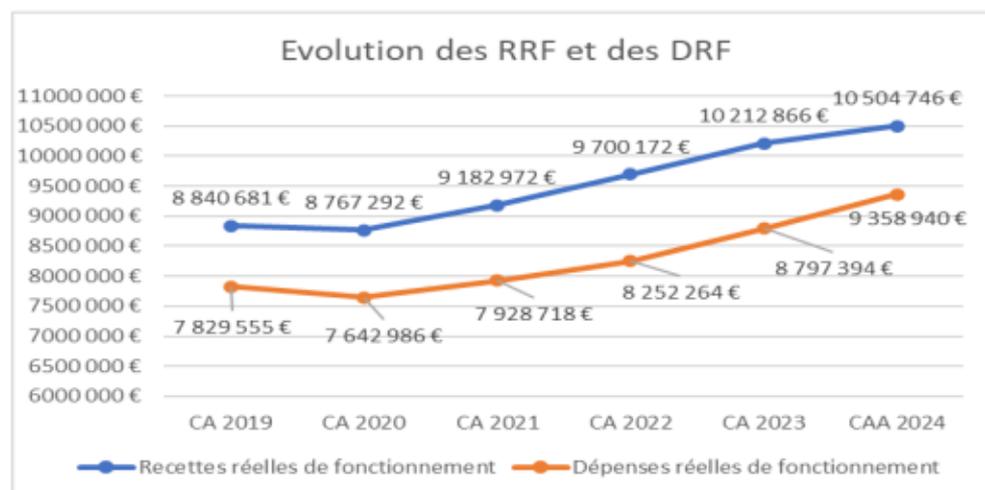
Fin 2024, la situation financière de notre Commune s'est infléchi par rapport à ces dernières années en raison des charges exceptionnelles et d'une baisse significative des droits de mutation à titre onéreux.

La situation financière de la collectivité se caractérise par :

- une dégradation de la section de fonctionnement principalement due à des éléments exceptionnels ;
- un maintien des épargnes à des niveaux acceptables ;
- un niveau de dépenses d'équipement qui progresse conformément au PPI ;
- un niveau d'endettement élevé mais soutenable.

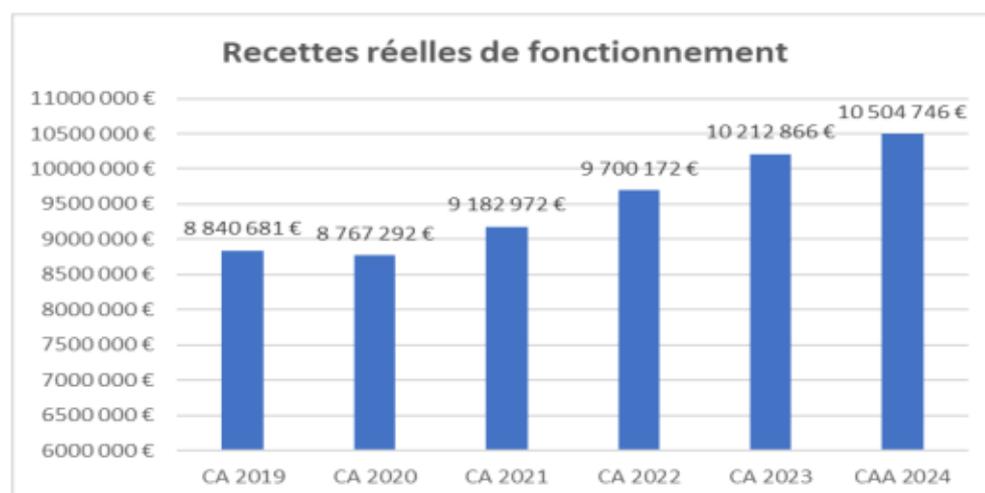
2.1 Une altération de notre section de fonctionnement principalement due à des éléments exceptionnels

Sur les 6 dernières années, les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé dans les mêmes proportions (+3,51% pour les RRF et +3,63% pour les DRF). Depuis 2023, les DRF progressent de manière plus soutenue que les RRF.



	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024	TCAM
Recettes réelles de fonctionnement	8 840 681 €	8 767 292 €	9 182 972 €	9 700 172 €	10 212 866 €	10 504 746 €	3,51%
Evolution annuelle des RRF		-0,83%	4,74%	5,63%	5,29%	2,86%	
Dépenses réelles de fonctionnement	7 829 555 €	7 642 986 €	7 928 718 €	8 252 264 €	8 797 394 €	9 358 940 €	3,63%
Evolution annuelle des DRF		-2,38%	3,74%	4,08%	6,61%	6,38%	
Solde RRF-DRF	1 011 126 €	1 124 306 €	1 254 254 €	1 447 908 €	1 415 472 €	1 145 805 €	
Evolution annuelle solde		11,19%	11,56%	15,44%	-2,24%	-19,05%	

2.1.1 L'évolution des recettes de fonctionnement



(Hors reprise provisions)

Sur les 6 dernières années, les recettes augmentent en continu, hormis en 2020 en raison de la situation particulière liée à la pandémie (perte sur les produits des services).

En 2024, l'évolution des recettes est de +2,86% (+291€) par rapport à 2023.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT							
Nature et libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024	Evol 2024-2023
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	205 888,86 €	95 388,69 €	166 007,86 €	123 427,92 €	131 168,57 €	142 005,20 €	10 836,63 €
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	487 318,89 €	358 972,58 €	470 335,46 €	567 487,69 €	603 965,22 €	723 962,90 €	119 997,68 €
73 - IMPOTS ET TAXES	4 744 055,96 €	4 868 550,57 €	5 182 002,18 €	5 464 440,78 €	5 828 272,52 €	5 895 170,58 €	66 898,06 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 214 236,82 €	3 330 548,73 €	3 190 907,48 €	3 309 799,34 €	3 436 330,69 €	3 465 187,90 €	28 857,21 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	99 905,17 €	81 658,43 €	161 659,56 €	179 486,99 €	172 930,77 €	226 246,19 €	53 315,42 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	119,59 €	16,36 €	97,00 €	120,48 €	218,54 €	240,81 €	22,27 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	89 155,55 €	32 156,48 €	11 962,60 €	55 408,83 €	39 979,26 €	51 932,13 €	11 952,87 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 840 680,84 €	8 767 291,84 €	9 182 972,14 €	9 700 172,03 €	10 212 865,57 €	10 504 745,71 €	291 880,14 €

Les principales évolutions concernent :

- Les produits des services (+120k€ ou +20% par rapport à 2023) : en lien avec le produit exceptionnel de la coupe de bois (+65k€) et les refacturations de charges (nouvelle charge d'entretien des locaux) aux occupants de l'espace santé (+45k€). Il faut signaler également la hausse du chiffre d'affaires du cinéma (+12,5% ou +25k€) ;
- Les autres produits de gestion (+53k€ ou +31% par rapport à 2023). Cette progression découle des loyers versés par les nouveaux occupants à l'espace santé (laboratoire et la CCLL pour le GIP "Ma Région ma santé"), des avoirs de trop payés sur des factures de fluides et d'indemnités de notre assureur ;
- Les recettes fiscales (+67k€ ou +1,15% par rapport à 2023). Une hausse à nuancer car si la fiscalité directe locale a été en forte progression, les DMTO se sont en forte baisse.

La fiscalité directe locale (chapitre 731) représente 55% des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité ; le produit fiscal direct s'est établi à 5 332 771€ (hors rôles supplémentaires).

Source état 1386 RC	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe foncier bâti	2 388 566,00 €	2 444 093,00 €	4 066 082,00 €	4 199 315,00 €	4 472 371,00 €	4 655 764,00 €
Taxe d'habitation + coefficient correcteur	1 680 437,00 €	2 038 118,00 €	445 867,00 €	479 324,00 €	543 136,00 €	495 086,00 €
Taxe foncier non bâti	54 121,00 €	54 054,00 €	53 845,00 €	55 452,00 €	58 541,00 €	61 205,00 €
Taxe d'habitation sur les locaux vacants	48 351,00 €	60 691,00 €	56 658,00 €	55 573,00 €	82 765,00 €	120 716,00 €
TOTAL	4 171 475,00 €	4 596 956,00 €	4 622 452,00 €	4 789 664,00 €	5 156 813,00 €	5 332 771,00 €

La fiscalité directe locale 2024 a été dynamique par rapport à 2023 (+3,41% soit +175k€). Cette augmentation s'explique essentiellement par la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition (+3,9%) applicable à tous les locaux (sauf aux locaux professionnels) intervenue en 2024 et décidée par la loi de finances 2024.

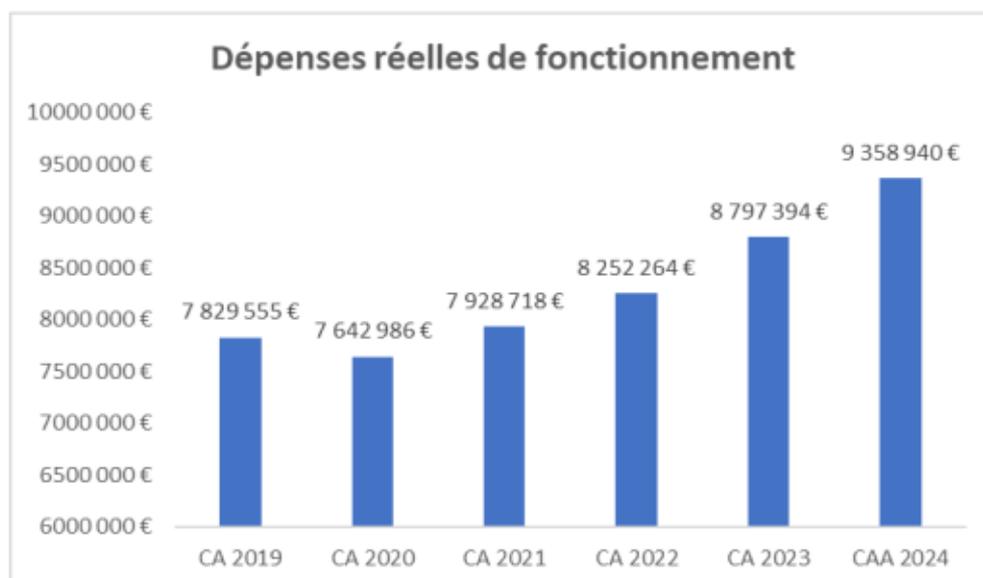
A noter la poursuite de la baisse du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui s'établissent à 169,5k€ en 2024, soit une baisse de 33,84% (-86,7k€) par rapport à 2023. Depuis 2018, les DMTO perçus par la collectivité ont toujours été supérieurs à 200k€ (2017 à 152k€). Cela témoigne des difficultés que rencontre le marché immobilier local. Les difficultés locales sont plus accentuées qu'au niveau national : -13,4% au niveau national en 2024 par rapport à 2023 (-33,84% à Lodève) et -33,3% au niveau national depuis 2022 (-41,55% à Lodève).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) de l'Etat reste toujours la deuxième recette de fonctionnement la plus significative de la collectivité avec un montant de 3,06M€.

La DGF évolue favorablement pour la collectivité (+0,7%, soit +21k€) grâce à la progression des parts péréquatrices de la DGF : la dotation de solidarité rurale (+36k€), la dotation de solidarité urbaine (+19,3k€) et une baisse de la dotation nationale de péréquation (-26k€). La dotation forfaitaire 2024, principalement assise sur le recensement de la population DGF de la collectivité (recensement de 2020), baisse de 8,8k€. Les données du recensement de 2025 viendront impacter la dotation forfaitaire de la collectivité de 2027.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024	Evolution montant	Evolution %
7411 DOTATION FORFAITAIRE	1 105 688,00	1 104 087,00	1 100 605,00	1 100 135,00	1 089 614,00	1 080 796,00	-8 818,00	-0,81%
74121 DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	913 401,00	968 013,00	1 018 531,00	1 081 376,00	1 138 752,00	1 174 946,00	36 194,00	3,18%
74123 DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	430 903,00	447 833,00	461 118,00	476 752,00	492 484,00	511 882,00	19 398,00	3,94%
74127 DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	334 806,00	331 288,00	314 847,00	317 191,00	315 940,00	290 296,00	-25 644,00	-8,12%
TOTAL DGF	2 784 798,00	2 851 221,00	2 895 101,00	2 975 454,00	3 036 790,00	3 057 920,00	21 130,00	0,70%

2.1.2 L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Hors provisions pour risque

L'évolution des dépenses sur la période a été contrastée ; en 2020, l'effet de la pandémie est nettement visible avec une diminution des dépenses qui a concerné principalement les charges à caractère général de la collectivité étroitement liées à l'activité de la collectivité.

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement sont en progression de 561k€ (+6,38%) par rapport à 2023. Cette hausse est conforme à celle attendue dès le vote du budget primitif 2024 en avril de l'an dernier.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT							
Nature et libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024	Evol 2024-2023
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 583 009,75 €	1 436 034,04 €	1 567 555,73 €	1 708 529,84 €	1 856 119,17 €	1 784 777,09 €	-71 342,08 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 737 903,50 €	4 663 884,59 €	4 765 576,12 €	4 944 483,07 €	5 108 527,40 €	5 586 436,63 €	477 909,23 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	610 274,54 €	585 274,54 €	585 274,54 €	585 274,54 €	595 814,54 €	605 605,54 €	9 791,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	613 869,86 €	689 529,86 €	676 729,60 €	731 042,94 €	922 056,28 €	1 014 455,04 €	92 398,76 €
66 - CHARGES FINANCIERES	255 253,58 €	248 934,79 €	231 696,20 €	224 012,78 €	299 720,98 €	367 666,07 €	67 945,09 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 244,00 €	19 328,00 €	101 885,54 €	58 920,66 €	15 155,38 €	0,00 €	-15 155,38 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 829 555,23 €	7 642 985,82 €	7 928 717,73 €	8 252 263,83 €	8 797 393,75 €	9 358 940,37 €	561 546,62 €

La hausse de 2024 est concentrée sur :

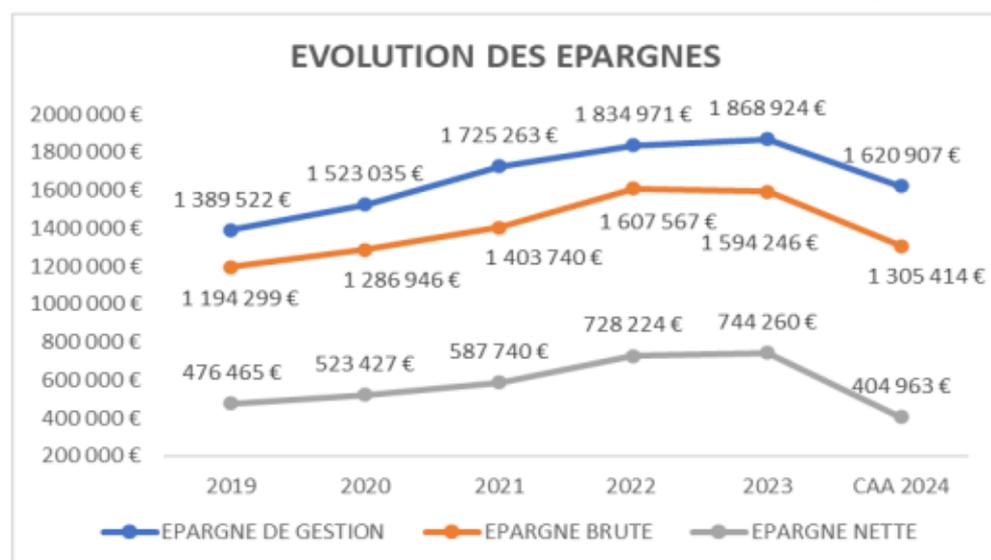
- Une hausse des dépenses de personnel (+478k€ ou +9,36% par rapport à 2023) : issue de dépenses contraintes suite à des décisions étatiques dont le coût pour la collectivité est estimé à 79,5k€ en 2024 (hausse du point d'indice de juillet 2023 sur une année pleine +30k€ et ajout de 5 points à l'ensemble des agents +49,5k€), à la régularisation du plein traitement d'un agent suite à une décision du comité médical (+50k€), et à l'évolution de nos effectifs propres (+5,09 ETP moyens constatés en 2024 à corrélérer à l'absentéisme médical et aux créations de postes) et aux agents mis à disposition par la CCLL (+22k€) ou par le GEEP (+47k€) ;
- Les autres charges de gestion courante (+92k€ ou +10,02%) : cette évolution est en grande partie due à l'apurement des créances irrécouvrables à la demande de la trésorerie (+39k€), à la nouvelle contribution au parc naturel régional des Grands Causses (+21k€) et à la hausse de la contribution au SDIS 34 (+14k€) ;
- Les charges financières (+68k€ ou +22,67%) : en lien avec la mise en œuvre de notre programme d'investissement qui génère un accroissement de notre encours de dette et à la remontée des taux d'intérêt sur nos prêts à taux variable (+45k€). Il faut souligner que le recours aux lignes de trésorerie a engendré 23k€ de charges supplémentaires en 2024 ;
- On observe une baisse de 71k€ des charges à caractère général en raison de la forte réduction du coût des fluides (-180k€ ou -35,7%) atténuée par les dépenses exceptionnelles liées à l'inauguration de la cathédrale St Fulcran (120k€).

2.2 Un fléchissement des épargnes

L'ensemble de nos épargnes s'est altéré en 2024, en raison principalement d'éléments exceptionnels et du fait de la réalisation de notre programme d'investissement.

Les soldes intermédiaires de gestion

	2019	2020	2021	2022	2023	CAA 2024
Total : 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	205 888,86 €	95 388,69 €	166 007,86 €	123 427,92 €	131 168,57 €	142 005,20 €
Total : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	487 318,89 €	358 972,58 €	470 335,46 €	567 487,69 €	603 965,22 €	723 962,90 €
Total : 73 - IMPOTS ET TAXES	4 744 055,96 €	4 868 550,57 €	5 182 002,18 €	5 464 440,78 €	5 828 272,52 €	5 895 170,58 €
Total : 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 214 236,82 €	3 330 548,73 €	3 190 907,48 €	3 309 799,34 €	3 436 330,69 €	3 465 187,90 €
Total : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	99 905,17 €	81 658,43 €	161 659,56 €	179 486,99 €	172 930,77 €	226 246,19 €
Recettes courantes de fonctionnement (1)	8 751 405,70 €	8 735 119,00 €	9 170 912,54 €	9 644 642,72 €	10 172 667,77 €	10 452 572,77 €
Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 583 009,75 €	1 436 034,04 €	1 567 555,73 €	1 708 529,84 €	1 856 119,17 €	1 784 777,09 €
Total : 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 737 903,50 €	4 663 884,59 €	4 765 576,12 €	4 944 483,07 €	5 108 527,40 €	5 586 436,63 €
Total : 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	610 274,54 €	585 274,54 €	585 274,54 €	585 274,54 €	595 814,54 €	605 605,54 €
Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	613 869,86 €	689 529,86 €	676 729,60 €	731 042,94 €	922 056,28 €	1 014 455,04 €
Dépenses courantes de fonctionnement (2)	7 545 057,65 €	7 374 723,03 €	7 595 135,99 €	7 969 330,39 €	8 482 517,39 €	8 991 274,30 €
Retraitement des travaux en régie (+)	209 623,46 €	167 439,52 €	149 985,97 €	159 659,06 €	178 774,09 €	200 609,00 €
Retraitement des cessions d'immobilisations (-)	26 450,00 €	4 800,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €	41 000,00 €
EPARGNE DE GESTION	1 389 521,51 €	1 523 035,49 €	1 725 262,52 €	1 834 971,39 €	1 868 924,47 €	1 620 907,47 €
Total : 66 - CHARGES FINANCIERES	255 253,58 €	248 934,79 €	231 696,20 €	224 012,78 €	299 720,98 €	367 666,07 €
Total : 76 - PRODUITS FINANCIERS	119,59 €	16,36 €	97,00 €	120,48 €	218,54 €	240,81 €
RESULTAT FINANCIER	-255 133,99 €	-248 918,43 €	-231 599,20 €	-223 892,30 €	-299 502,44 €	-367 425,26 €
Total : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 244,00 €	19 328,00 €	101 885,54 €	58 920,66 €	15 155,38 €	0,00 €
Total : 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	89 155,55 €	32 156,48 €	11 962,60 €	55 408,83 €	39 979,26 €	51 932,13 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	59 911,55 €	12 828,48 €	-89 922,94 €	-3 511,83 €	24 823,88 €	51 932,13 €
EPARGNE BRUTE	1 194 299,07 €	1 286 945,54 €	1 403 740,38 €	1 607 567,26 €	1 594 246,11 €	1 305 414,34 €
REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE HORS PRÊT RELAI ET OPERATION DE RENEGOCIATION	717 833,58 €	763 518,77 €	816 000,00 €	879 343,09 €	849 985,74 €	900 451,52 €
EPARGNE NETTE	476 465,49 €	523 426,77 €	587 740,38 €	728 224,17 €	744 260,37 €	404 963,82 €



	2019	2020	2021	2022	2023	2024
EPARGNE DE GESTION	15,72%	17,37%	18,79%	18,92%	18,30%	15,43%
EPARGNE BRUTE	13,51%	14,68%	15,29%	16,57%	15,61%	12,43%
EPARGNE NETTE	5,39%	5,97%	6,40%	7,51%	7,29%	3,86%

Notre épargne de gestion, épargne qui permet d'apprécier la situation structurelle de la collectivité sans tenir compte de l'impact du résultat exceptionnel ou de la politique d'investissement, est en baisse de presque 3 points en 2024 (-250k€).

L'essentiel de cette altération provient :

- d'événements exceptionnels qui ne sont pas amenés à se reproduire en 2025 : hausse exceptionnelle de certaines dépenses (120k€ de dépense pour l'inauguration de la cathédrale St Fulcran), le remboursement à l'Etat du filet de sécurité perçu en 2023 pour 25k€, l'incidence des revalorisations salariales imposées par l'Etat (+79,5k€) ou l'apurement des créances irrécouvrables pour 40k€) et en même temps d'un effondrement des DMTO (-86k€) partiellement atténué par une recette exceptionnelle de coupe de bois (+65k€). Ces événements exceptionnels à eux seuls expliquent plus de 285k€ de dégradation de notre épargne de gestion ;
- un renforcement des équipes en raison d'un absentéisme médical dans certains services (voirie, cinéma, écoles, centre social) et suite aux créations de postes de 2023 et de 2024 (3 agents de police municipale, le

directeur général des services, un aide magasinier, un chargé d'opération, un accroissement du nombre d'heures d'enseignement à l'école de musique, davantage de personnel mis à disposition par la CCLL).

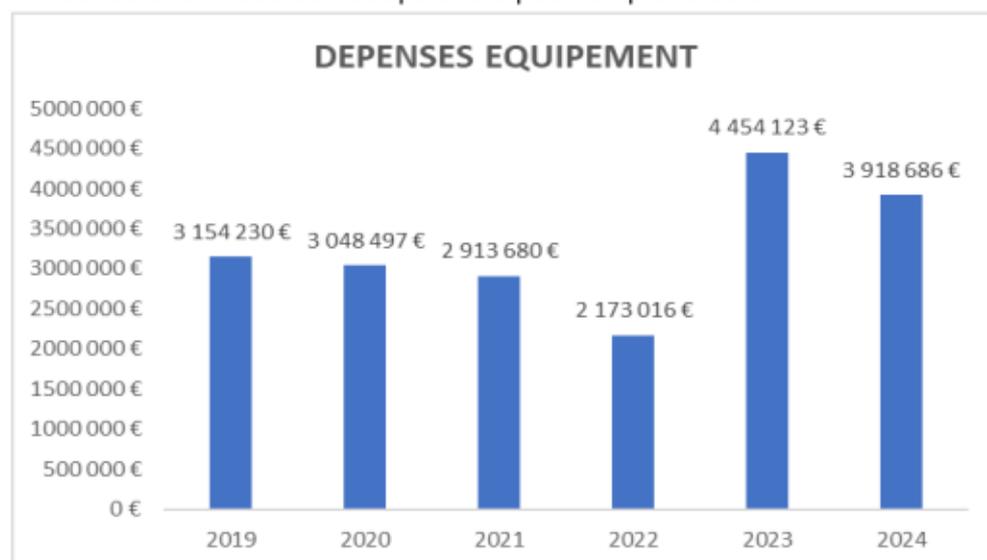
Nos épargnes brute et nette sont quant à elles impactées par notre politique d'investissement qui nous conduit à mobiliser davantage d'emprunts et de ligne de trésorerie.

Cependant, il faut noter que notre situation, malgré cette altération qui appelle une grande vigilance, n'est pas excessivement risquée pour la collectivité. En effet, pour rappel, il est d'usage d'associer au taux d'épargne brute deux seuils d'alerte : un premier à 10% et un second à 7%. A plus de 12%, la collectivité est toujours à l'abri de ces risques.

L'épargne nette reste légèrement supérieure à 400k€ en 2024, conformément à l'engagement pris par la majorité municipale depuis le début de son mandat.

2.3 Un niveau d'investissement qui suit le programme pluriannuel des investissements

Les dépenses d'équipement regroupent les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours et les opérations pour compte de tiers.



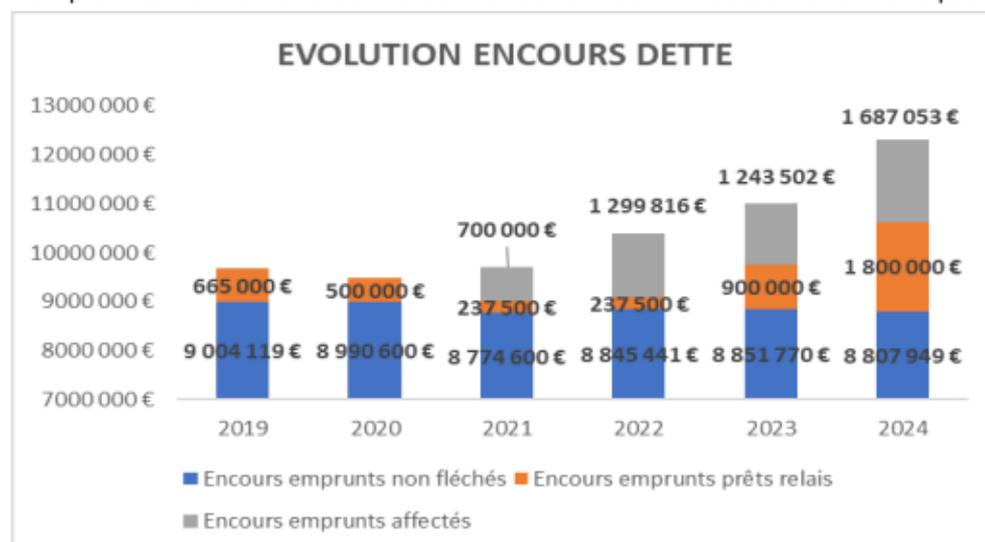
Ces 6 dernières années, la Ville a maintenu une politique d'investissement soutenue afin de réaliser des équipements structurants pour améliorer l'offre de services aux Lodévois, améliorer leur cadre de vie et rénover le patrimoine de la Ville.

En 2024, les dépenses d'équipement ont porté sur la poursuite et le démarrage de plusieurs opérations :

- la poursuite de la rénovation énergétique de l'espace Lutéva/Ramadier et de l'aménagement du centre socio-culturel : 129k€
- le début des travaux sur le stade synthétique et la maison du sport : 384k€
- la poursuite des travaux de restauration du clocher St Fulcran : 755k€
- la poursuite des travaux de rénovation énergétique dans les écoles Vinas et Gely : 803k€
- l'acquisition de l'Hôtel du Nord : 513k€
- le début des travaux d'aménagement du city du Grézac : 80k€
- la poursuite des travaux du centre aquatique Nautilia : 56k€

2.4 Un niveau d'endettement élevé mais conforme aux capacités de la collectivité

L'emprunt est la deuxième source de financement des investissements municipaux après les subventions.



L'encours de dette est de 12 295 003€ fin 2024. L'encours est composé d'emprunts non affectés, ou emprunts d'équilibre qui financent l'ensemble de nos dépenses d'investissement (8,8M€), de prêts relais qui permettent de préfinancer les subventions en attente d'encaissement ou le FCTVA versé en n+1 (1,8M€) et les emprunts affectés au financement d'opérations d'investissement identifiées car ce sont des opérations qui doivent générer des recettes couvrant l'annuité d'emprunt (Espace santé et à terme l'Hôtel du Nord).

Concernant l'espace santé, la collectivité a contracté un emprunt en 2021 décaissé sur 2 années (700k€ en 2021 et 400k€ en 2022) et un emprunt en 2022 (250k€ suite à la non-perception du FCTVA sur l'opération). Ces emprunts ont permis de couvrir le financement de l'espace santé sans générer de reste à charge pour la collectivité. Pour rappel, l'annuité de ces emprunts en 2024 a été de 78 276,74€ alors que les loyers annuels perçus par la collectivité se sont élevés en 2024 à 94 766,62€.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours emprunts non fléchés	9 004 119 €	8 990 600 €	8 774 600 €	8 845 441 €	8 851 770 €	8 807 949 €
Encours emprunts prêts relais	665 000 €	500 000 €	237 500 €	237 500 €	900 000 €	1 800 000 €
Encours emprunts affectés espace santé	0 €	0 €	700 000 €	1 299 816 €	1 243 502 €	1 187 053 €
Encours emprunt affecté HDN						500 000 €
Encours emprunts affectés	0 €	0 €	700 000 €	1 299 816 €	1 243 502 €	1 687 053 €
Total encours de dette au 31.12	9 669 119 €	9 490 600 €	9 712 100 €	10 382 757 €	10 995 272 €	12 295 003 €

En 2024, la collectivité a remboursé le prêt relais de 900k€ souscrit en 2023 pour le préfinancement des subventions sur l'aménagement du centre socio-culturel et l'amélioration énergétique du complexe Ramadier/espace Lutéva. Elle a par ailleurs souscrit 2 nouveaux prêts relais, un de 900k€ sur un an pour préfinancer le FCTVA sur les dépenses 2024 qui sera encaissé en 2025 et un second de 900k€ sur 2 ans pour préfinancer les subventions qui sont en attente d'encaissement (restes à réaliser 2024 des subventions d'investissement de 1,3M€).

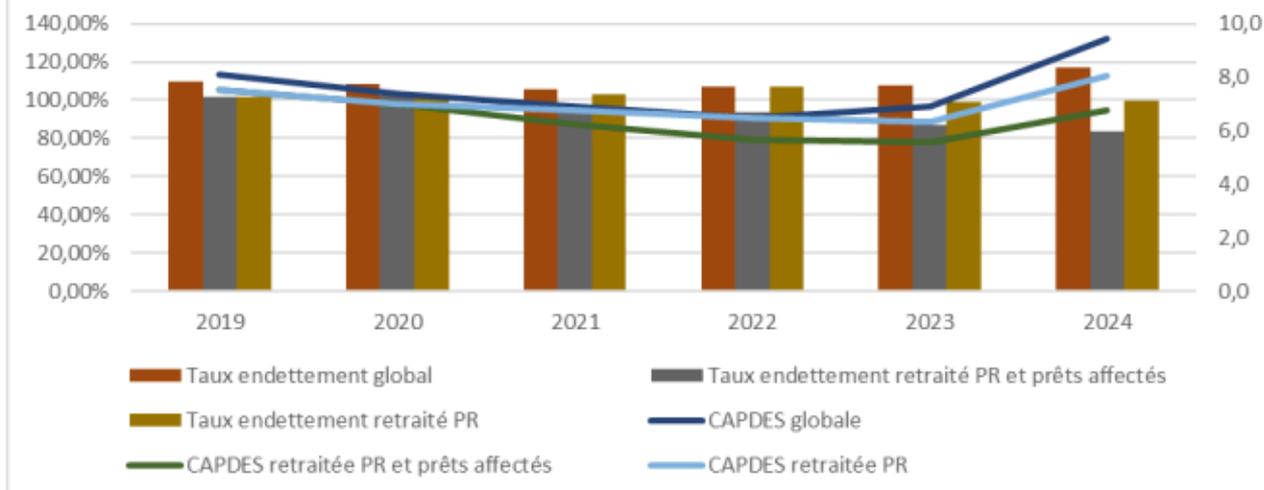
Le taux d'endettement : encours de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement.

Le taux d'endettement retraité : encours de dette long terme (hors prêts relais et prêts spécifiquement affectés à un équipement générant des recettes de fonctionnement).

La capacité de désendettement : encours de dette divisé par l'épargne brute.

La capacité de désendettement retraitée : encours de dette non affecté et hors prêt relais divisé par l'épargne brute.

SOUTENABILITE DE LA DETTE



	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette 31.12 global	9 669 119,00 €	9 490 600,41 €	9 712 100,29 €	10 382 757,00 €	10 995 271,75 €	12 295 002,62 €
Encours dette PR	665 000,00 €	500 000,00 €	237 500,00 €	0,00 €	900 000,00 €	1 800 000,00 €
Encours dette affecté (MSP + HDN)			700 000,00 €	1 299 816,14 €	1 243 501,54 €	1 687 053,35 €
Encours dette 31.12 retraité (hors PR + MSP + Hotel du nord)	9 004 119,00 €	8 990 600,41 €	8 774 600,29 €	9 082 940,86 €	8 851 770,21 €	8 807 949,27 €
Taux d'endettement global	109,37%	108,25%	105,76%	107,04%	107,66%	117,04%
Taux d'endettement retraité PR et prêts affectés	101,85%	102,55%	95,55%	93,64%	86,67%	83,85%
Taux d'endettement retraité PR	101,85%	102,55%	103,18%	107,04%	98,85%	99,91%
CAPDES globale	8,1	7,4	6,9	6,5	6,9	9,4
CAPDES retraitée PR et prêts affectés	7,5	7,0	6,3	5,7	5,6	6,7
CAPDES retraitée PR	7,5	7,0	6,7	6,5	6,3	8,0

Utiliser le taux d'endettement permet de comparer l'importance de l'évolution du poids de l'encours de la dette pour la collectivité. Sur la période, la surface financière de la collectivité a progressé de +1,6M€ en recettes réelles de fonctionnement, ainsi l'encours de dette de 2019 n'a plus le même poids entre 2019 et 2024. Le taux d'endettement permet d'apprécier l'évolution de l'encours de dette en tenant compte de l'évolution de la surface financière de la collectivité.

On observe que le taux d'endettement global est stable jusqu'en 2023. En 2024 il progresse de 10 points, notamment en raison de la souscription de prêts relais et d'un emprunt affecté à l'acquisition de l'Hôtel du Nord. Ainsi, le taux d'endettement retraité des prêts relais et des prêts affectés à un équipement devant générer des recettes de fonctionnement supérieures à l'annuité de dette (espace santé et Hôtel du Nord), est en baisse passant de 101,85% à 83,85%. Il faut également signaler que la collectivité a un contentieux avec l'Etat au sujet des travaux réalisés sur l'espace santé et leur éligibilité au FCTVA. La Commune est lésée d'environ 650k€. Aucun jugement n'a été rendu à ce jour. Si la Commune gagne ce contentieux, l'indemnité qu'elle percevra lui permettra de rembourser de manière anticipée le prêt souscrit en 2022 dans l'attente de la perception du FCTVA et ainsi de se désendetter (prêt de 250k€ en 2022).

La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser son encours de dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute (seuil d'alerte : 12 ans).

La structure de dette de la collectivité

La collectivité dispose d'une structure de dette saine et sans risques : les 37 emprunts en cours sont tous classés A1 (sans risque) selon la charte Gissler.

La dette se compose de 37 emprunts pour un encours au 31 décembre 2024 de 12 295 003€ dont 2 prêts relais pour un montant de 1 800 000€.

En 2024 la collectivité a souscrit 3 100 000€ d'emprunts nouveaux :

- 2 prêts moyen long terme non fléchés : 800 000€ ;
- 1 prêt affecté au financement de l'Hôtel du Nord : 500 000€ ;
- 1 prêt relais de 900 000€ pour le préfinancement du FCTVA 2024 ;
- 1 prêt relais de 900 000€ pour le préfinancement des subventions en attente d'encaissement.

En 2024, la collectivité a remboursé 1 800 269,14€ de capital de la dette. Finalement, l'encours de dette s'est accru en 2024 de 1 299 730,86€.

La structure de l'encours montre une gestion prudente de la dette, la Ville étant protégée contre une remontée des taux avec une part importante de son encours de dette à taux fixe (82%).

Type	Encours fin 2023	% exposition fin 2023	Taux moyen fin 2023	Encours fin 2024	% exposition fin 2024	Taux moyen fin 2024
Fixe	8 992 094 €	81,78%	2,67%	9 993 941,00 €	81,28%	2,71%
Variable	1 638 928 €	14,91%	4,94%	1 948 562,00 €	15,85%	4,32%
Livret A	364 250 €	3,31%	4,00%	352 500,00 €	2,87%	4,00%
	10 995 272 €	100,00%	3,05%	12 295 003 €	100,00%	3,00%

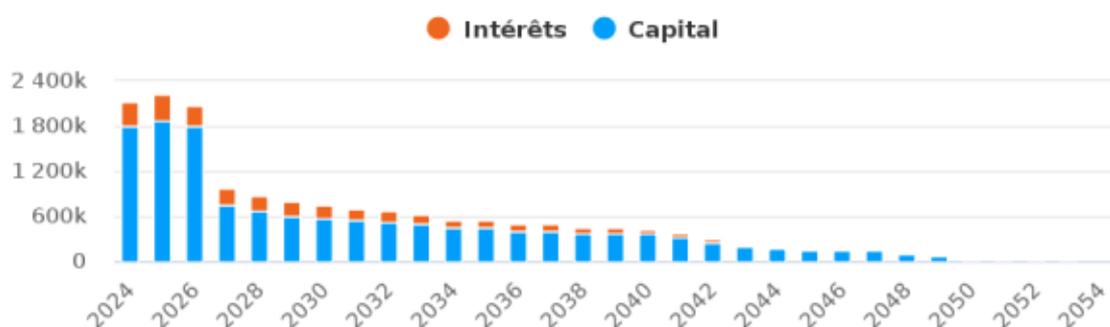
Type	Charge intérêt 2022	Charge intérêt 2023	Charge intérêt 2024
Fixe	198 302,58 €	229 158,14 €	230 169,99 €
Variable (dont livret A)	15 789,52 €	44 615,30 €	88 630,06 €
Charge intérêt	214 092,10 €	273 773,44 €	318 800,05 €

On note que le taux moyen de notre encours a fortement progressé entre 2022 et 2023, passant de 2,5% à 3,05%. En 2024 il est de 3%.

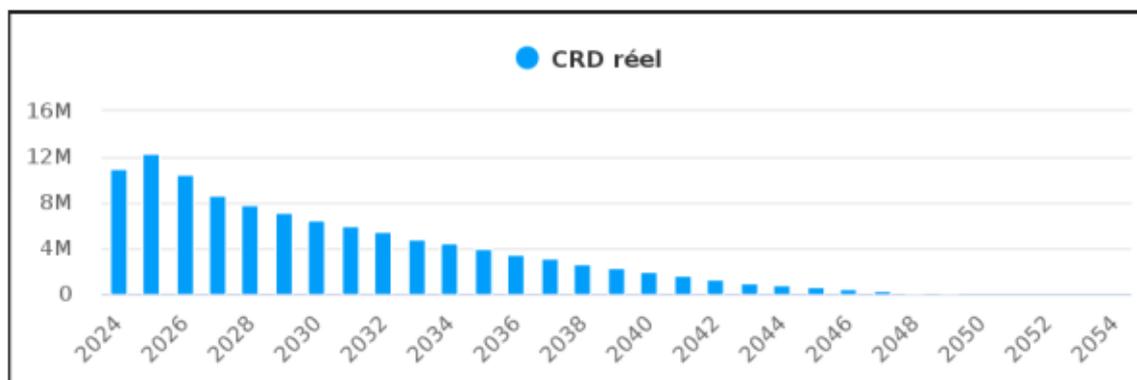
La répartition de l'encours entre plusieurs prêteurs permet également de sécuriser la gestion de la dette. Le Crédit Agricole reste le principal partenaire de la collectivité avec 35,89% de notre encours de dette.

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	4 412 957 €	35,89%
BANQUE POSTALE	2 399 000 €	19,51%
CAISSE D'EPARGNE	2 260 120 €	18,38%
CREDIT MUTUEL	1 848 009 €	15,03%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	866 980 €	7,05%
Autres prêteurs	507 938 €	4,13%
Ensemble des prêteurs	12 295 003 €	100,00%

Le flux de remboursement montre qu'en 2025 et 2026 avec le remboursement des prêts relais de 900k€ par an il y aura un pic de l'annuité de dette.



Concernant le plan d'amortissement de la dette. Il faut souligner que fin 2030, la collectivité aura remboursé plus de la moitié de son encours de dette en l'absence de nouvel emprunt sur la période.



La trésorerie

Au 31/12/2024, le montant des contrats de trésorerie de la Commune s'élevait à 1,5M€ correspondant au besoin structurel de la collectivité (une grande partie des dotations de l'Etat sont versées en une fois au second semestre de l'année) et au besoin en lien avec l'acquisition de l'Hôtel du Nord. Les lignes de trésorerie étaient utilisées à hauteur de 500 000€ au 31.12.2024 compte tenu des recettes en attente d'encaissement.

Au 31.12.2024, la trésorerie brute de la collectivité s'élevait à 1 170 986,85€. La trésorerie nette était de 670 987€.

Les restes à recouvrer, c'est-à-dire les créances que détient la Commune à l'encontre de tiers qui n'ont pas été recouvertes par le comptable public sont de 857k€ au 31.12.2024. Sur ces 857k€, 311k€ concernent des refacturations 2023 de travaux d'office aux propriétaires. Au titre de l'exercice 2024, 36k€ de créances restaient à encaisser au 31.12.2024, dont 20k€ mis en recouvrement à partir du mois d'octobre 2024. L'essentiel des restes à recouvrer date d'avant 2020 (471k€) et la probabilité qu'ils ne soient pas recouverts est forte.

En 2024, en lien avec la trésorerie, nous avons entamé une démarche de réduction de ces créances douteuses avec la prononciation d'admissions en non-valeur et de créances éteintes pour un montant de 39k€ relatives à l'ancien budget annexe assainissement de la collectivité. La collectivité a repris partiellement la provision de 340k€ qu'elle a constitué pour ce type de créances douteuses.

Au 31.12.2024, 2 provisions sont constituées : une de 300k€ pour les créances douteuses en lien avec l'ancien budget annexe assainissement et une de 78k€ pour les autres créances.

2.5 Les données relatives aux ressources humaines

La maîtrise de la masse salariale représente un enjeu majeur de l'effort de gestion sur les dépenses de fonctionnement. A cette fin, la collectivité s'est engagée dans la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois afin de rationaliser et optimiser l'organisation des services.

Cette démarche inscrite dans les lignes directrices de gestion de la Commune permet de ne pas remplacer les départs poste pour poste mais d'adapter l'organisation des services en fonction des besoins et d'effectuer les recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services.

Les effectifs

En décembre 2024, l'effectif de la ville de Lodève compte un effectif total de 147 agents :

- 96 agents titulaires de la fonction publique ;
- 2 emplois aidés ;
- 49 agents contractuels.

	Décembre 2022	Décembre 2023	Décembre 2024	Evolution
Effectif propre	138	144	147	3
Effectif GEEP	7	7	8	1
Effectif MAD	16	16	18	2
Effectif global	161	167	173	6
ETP propre	125,48	128,16	128,23	0,07
ETP GEEP	2,6	2,25	3,77	1,52
ETP MAD	6,04	7,36	8,56	1,2
ETP Global	134,12	137,77	140,56	2,79

L'augmentation entre décembre 2023 et décembre 2024 du nombre d'ETP provient notamment des recrutements en cours d'année 2024 et des remplacements d'agents absents.

Les MAD ont été actualisées en fin d'année 2024 pour tenir compte des mouvements de personnel, d'un réexamen des cotations d'affectation et de nouvelles MAD.

En décembre 2024, l'effectif de la collectivité est à parité avec 51% de femmes et 49% d'hommes.

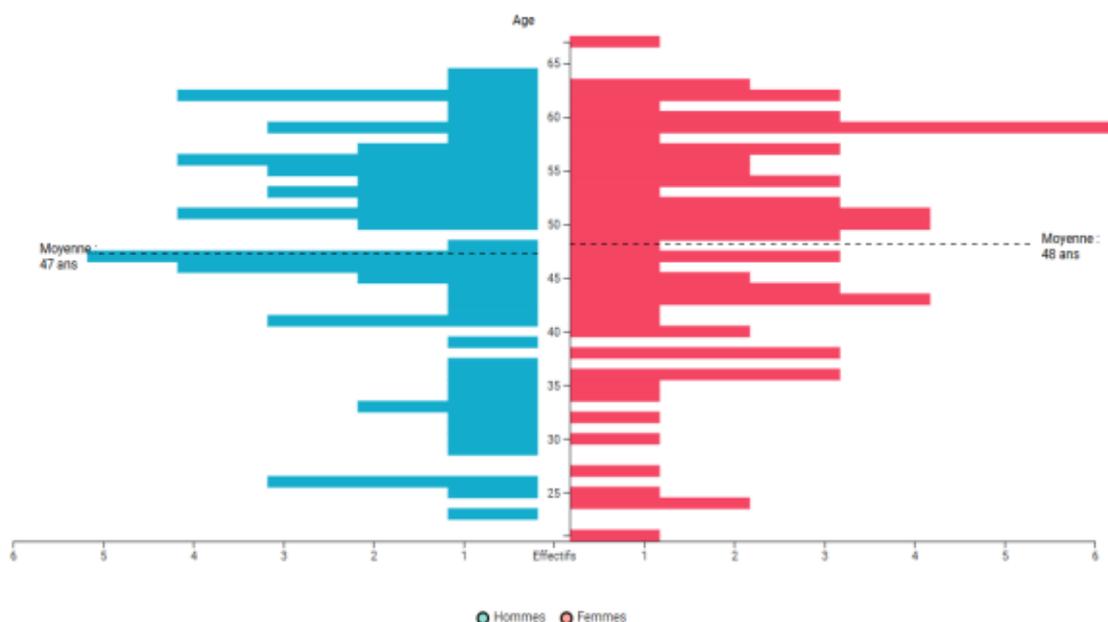
Catégorie	déc-24	Part totale
Catégorie C	118	80,27%
Catégorie B	24	16,33%
Catégorie A	5	3,40%
TOTAL	147	100,00%

L'essentiel des agents de la collectivité sont de catégorie C (80,27%). On observe le faible nombre d'agents de catégorie A (3,40%) qui découle de la mutualisation des postes d'encadrement avec la CCLL.

Près de 77,55% des agents sont à temps plein en décembre 2024.

	Temps plein	Entre 0,9 et 0,5 ETP	Inférieur à 0,5 ETP	Effectif total
Répartition de l'effectif en temps de travail	114	17	16	147
Part dans l'effectif	77,55%	11,56%	10,88%	100,00%

En décembre 2024 l'âge moyen des agents est de 48 ans, en baisse de 1 an par rapport à décembre 2023.



A noter qu'en 2024 il y a eu 3 départs à la retraite. D'ici décembre 2025, 10 agents auront dépassés l'âge légal de départ à la retraite (selon année de naissance).

Cela nécessite un travail d'anticipation de la part de la collectivité pour accompagner les agents, repenser l'organisation et le cas échéant procéder aux recrutements.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rémunération statutaire	2 719 793,73 €	2 606 634,67 €	2 552 367,34 €	2 617 870,64 €	2 728 224,88 €	2 979 225,15 €
Cotisations patronales	1 243 003,21 €	1 199 790,35 €	1 200 570,19 €	1 230 032,40 €	1 301 325,70 €	1 419 651,42 €
Régime indemnitaire	331 651,67 €	364 171,80 €	358 440,80 €	358 793,29 €	360 916,61 €	382 023,12 €
Heures supplémentaires et complémentaires	61 861,51 €	52 013,79 €	62 658,09 €	82 592,46 €	62 886,75 €	83 285,90 €
NBI et SFT	72 503,05 €	72 189,45 €	74 647,40 €	75 443,59 €	75 841,36 €	70 105,68 €
Astreinte	14 623,23 €	13 625,10 €	13 968,38 €	14 126,48 €	12 038,60 €	12 934,72 €
Participation employeur prévoyance	8 192,00 €	7 552,00 €	6 912,00 €	6 816,00 €	6 648,00 €	5 840,00 €
Masse salariale propre	4 451 628,40 €	4 315 977,16 €	4 269 564,20 €	4 385 674,86 €	4 547 881,90 €	4 953 065,99 €

La masse salariale progresse fortement en 2024 (+405k€) conformément aux prévisions de la collectivité (cfr partie sur les dépenses de fonctionnement).

Les mises à disposition d'agents dans le cadre de la mutualisation

La mutualisation des agents permet de répondre aux objectifs de rationalisation et d'efficience dans la gestion du personnel ; cela permet également aux collectivités (Commune et CCLL) de pouvoir recruter du personnel notamment d'encadrement ou justifiant d'une technicité spécifique, nécessaire au bon fonctionnement des services, en mutualisant les coûts salariaux.

Les mises à disposition d'agents sont soit individuelles soit communes à un service. Il y a des mises à disposition dans chacune des deux collectivités. Les agents ou services concernés sont mis à disposition pour une quotité de temps de travail qui est réévaluée chaque année en fonction des missions affectées.

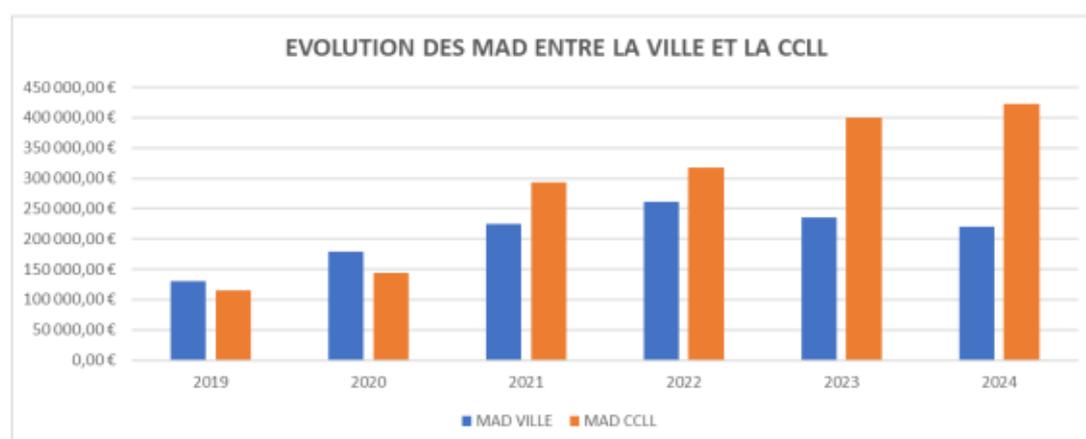
Ces mises à disposition donnent lieu à des flux financiers croisés :

- Les agents ville mis à disposition de la Communauté de Communes sont rémunérés à 100% par la ville (chapitre 012) ; une refacturation est effectuée à la Communauté de Communes correspondant à la quotité de mise à disposition (recette au chapitre 70)
- La Communauté de Communes refacture à la ville les salaires des agents communautaires mutualisés à hauteur de la quotité de mise à disposition (dépenses pour la ville sur le chapitre 012).

Les services concernés par la mutualisation au 31/12/2024

Services	Fonctions	Type	Nombre d'agents ville	Quotité MAD à la CCLL	Nombre d'agents CCLL	Quotité MAD à la ville
Urbanisme	Chargé de la police de l'urbanisme	MADP			1	80,00%
	Assistant instructeur ADS	MADP	1	50,00%		
Ressources	Directeur du pôle ressources	MADP			1	50,00%
	Assistant de direction	MADP			1	20,00%
	Chargée de mission développement des RH	MADP			1	50,00%
	Cheffe de service RH	MADP	1	50,00%		
	Conseiller en prévention	MADP			1	50,00%
	Cheffe de service finances	MADP	1	50,00%		
	Gestionnaire administratif et financier	MADP			1	30,00%
	Conseiller en gestion	MADP			1	50,00%
	Gestionnaire commandite publique	MADP	1	50,00%		
Cohésion des territoires et services à la population	Directeur de la culture	MADP			1	30,00%
	Assistante de direction	MADP			1	50,00%
	Responsable entretien des locaux	MADP	1	10,00%		
	Directeur population et cohésion du territoire et services à la population	MADP			1	50,00%
Direction général des services	Assistante des DGS	MADS			1	40,00%
Administration générale	Agent d'accueil	MADS			1	40,00%
	Agent d'accueil	MADS			1	16,00%
	Gestionnaire des courriers et des actes	MADS			1	50,00%
	Gestionnaire des courriers et des actes	MADS			1	50,00%
	Régisseur	MADP	1	20,00%		
	Directrice pôle administration générale	MADP			1	50,00%
	Assistante de direction	MADP	1	50,00%		
Services techniques	Gestionnaire du patrimoine	MADS			1	75,00%
	Chef de service espaces verts/fêtes et cérémonies	MADS			1	75,00%
	Chef d'équipe espaces verts	MADS	1	20,00%		
	Directeur des services techniques	MADS	1	20,00%		
	Chef de service administration, support logistique	MADS	1	20,00%		
	Secrétariat	MADS	1	20,00%		
	Secrétariat	MADS	1	20,00%		
	Mécanicien	MADS	1	30,00%		
	Chef de service bâtiments	MADS	1	25,00%		
	Chef d'équipe bâtiments	MADS	1	20,00%		
	Chargé d'opération	MADS	1	40,00%		
	Chef de service espaces publics	MADS	1	15,00%		
	Chef d'équipe fêtes et cérémonies	MADS	1	25,00%		
	Magasinier	MADS	1	20,00%		
	Aide magasinier	MADS	1	20,00%		
			20	5,75	18	8,56

ETP : équivalent temps plein



MAD ville : agents ville mis à disposition de la CCLL (recette pour la ville)

MAD CCLL : agents CCLL mis à disposition de la ville (dépense pour la ville)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RECETTE AGENTS VILLE MAD CCLL	129 800,54 €	179 036,96 €	224 267,19 €	260 654,77 €	235 923,51 €	220 159,70 €
DEPENSES AGENTS CCLL MAD VILLE	115 181,05 €	143 711,21 €	292 936,14 €	317 035,05 €	400 369,92 €	422 773,43 €
SOLDE MAD POUR LA VILLE	14 619,49 €	35 325,75 €	-68 668,95 €	-56 380,28 €	-164 446,41 €	-202 613,73 €
VOLUME FINANCIER EFFECTIF MUTUALISE VILLE ET CCLL	244 981,59 €	322 748,17 €	517 203,33 €	577 689,82 €	636 293,43 €	642 933,13 €

Deux phénomènes observables : d'une part la part des effectifs mutualisés progresse entre les deux collectivités, et d'autre part, si jusqu'en 2020 la Commune mettait davantage d'agents à disposition de la CCLL, depuis 2021 c'est la CCLL.

Le partenariat avec le GEEP (groupement d'employeurs emplois partagés)

Depuis plusieurs années la Commune est adhérente à un GEEP, structure associative à but non lucratif ; l'embauche d'agents par l'intermédiaire du GEEP présente des avantages à la fois pour la collectivité et pour l'agent.

Le GEEP est l'employeur direct de l'agent qu'il met à disposition de la collectivité en fonction de besoins occasionnels ou à temps non complet.

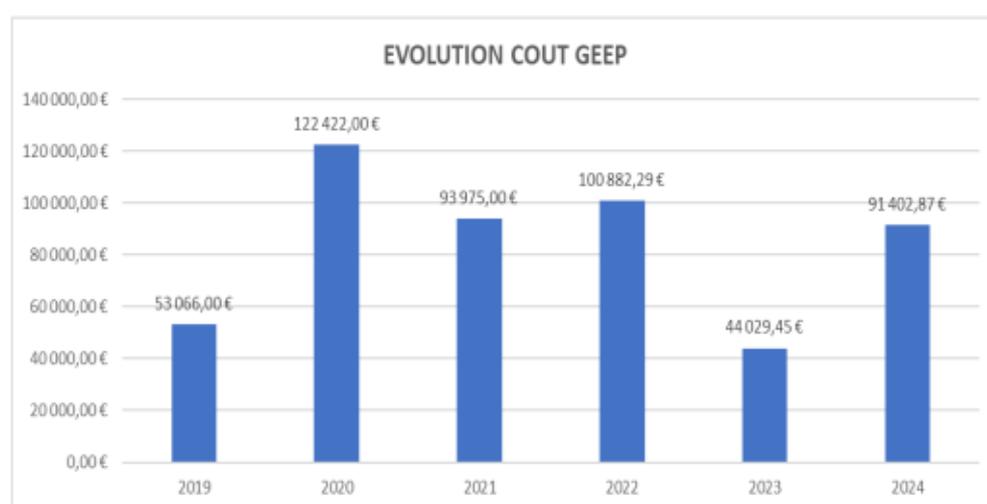
Pour la collectivité, cela permet d'employer des agents qualifiés en fonction des besoins réels sur des temps de travail non complet. Les coûts salariaux sont optimisés et les modalités de recrutement simplifiées. Les dépenses relatives aux agents GEEP sont incluses dans la masse salariale de la ville et inscrites au chapitre 012.

Pour les agents, être employé par le GEEP leur permet d'obtenir une stabilité d'emploi en ayant la possibilité d'être mis à disposition dans plusieurs structures regroupées sur un même territoire. Le groupement est ainsi un moyen efficace de fixer une main-d'œuvre sur le bassin d'emploi du Lodévois.

Le recours au GEEP est principalement utilisé pour les services scolaires et entretien des bâtiments communaux.

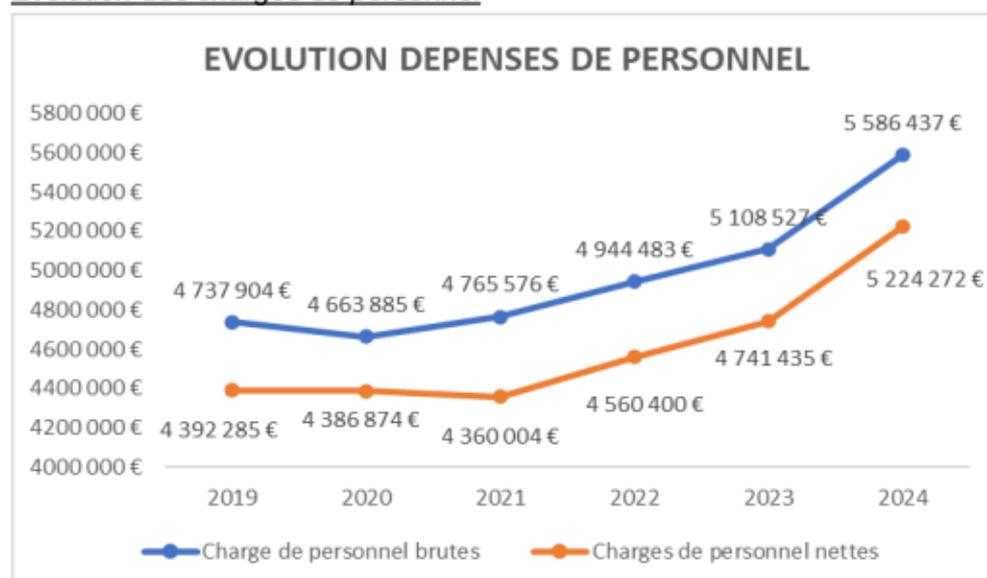
Evolution dépenses salariales GEEP

En 2024, la collectivité a préféré recourir à du personnel GEEP pour certaines missions (ATSEM, agents d'entretien, apprenti à la communication, inauguration cathédrale St Fulcran).



Les charges de personnel

Evolution des charges de personnel



Les charges de personnel nettes correspondent au montant des dépenses du chapitre 012 diminuées des remboursements sur rémunération et des recettes liées à la mutualisation et aux affectations de personnel donnant lieu à un remboursement.

En 6 ans, les charges de personnel nettes de la collectivité ont progressé de 831k€.

C'est une évolution maîtrisée des dépenses de personnel notamment au vu des événements durant ces 6 années (les revalorisations salariales intervenant avec le protocole Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) entre 2016 et 2020, les hausses du point d'indice de 2022, 2023 et 2024, la mise en œuvre du RIFSEEP en 2020, les refontes des grilles indiciaires, les hausses de grilles indiciaires découlant des hausses du SMIC, le glissement vieillesse technicité). Une partie de cette évolution est aussi liée à l'augmentation du nombre d'ETP : entre décembre 2022 et décembre 2024 leur nombre a augmenté de 6 ETP.

3. Se comparer pour mieux s'apprécier

Afin d'apprécier la situation financière de la collectivité, il est proposé de se comparer avec d'autres communes similaires (strate de population, présence du Quartier Prioritaire de la Ville). Ces comparaisons doivent être prises avec prudence car chaque collectivité a ses particularités (compétences exercées, degré de mutualisation, caractéristiques du territoire, etc.).

Les données comparatives sont issues de l'observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), observatoire créé en 2015 par la loi NOTRe, il est chargé notamment d'établir, de collecter, d'analyser et de mettre à jour les données et les statistiques portant sur la gestion des collectivités territoriales. Ces données sont issues des comptes des collectivités. L'ensemble des données sont disponibles sur le site internet de l'OFGL.

Indicateur (données 2023 OFGL)	Lodève	Moyenne nationale des communes de la strate et ayant un QPV
Recettes de fct° / hab	1 245,19€ / hab	1 303,18€ / hab
Produits des impôts et taxes / hab	686,85€ / hab	796,40€ / hab
DGF / hab	398,63€ / hab	250,88€ / hab
Dépenses de fct° / hab	1 059,38€ / hab	1 113,42€ / hab
Dépenses de personnel / hab	653,36€ / hab	635,75€ / hab
Dépenses d'équipement / hab	535,02€ / hab	311,47€ / hab
Annuité de dette / hab	182,09€ / hab	105,56€ / hab
Epargne de gestion / hab	221,86€ / hab	203,71€ / hab
Epargne brute/hab	185,80€ / hab	189,75€ / hab
Epargne nette/hab	43,05€ / hab	105,38€ / hab

On peut retenir de ce comparatif :

- Notre commune a des recettes de fonctionnement plus modestes que les autres collectivités, en partie en raison de la faiblesse de ses recettes fiscales (potentiel fiscal plus faible que la moyenne des communes), qui est compensée par la DGF ;
- Les dépenses de fonctionnement sont plus faibles que dans les autres communes comparables, compte tenu de nos moindres recettes et également du degré de mutualisation avec la Communauté de communes ;
- En 2023, la collectivité a eu une politique d'investissement bien plus dynamique que les communes similaires ;
- La collectivité a des ratios de gestion comparables aux communes similaires en dehors de l'épargne nette qui est deux fois moindre que les communes similaires en raison du remboursement du capital de notre dette (annuité de dette supérieure aux communes similaires).

4. Les priorités politiques 2022-2026

Cette partie vise à rappeler les priorités du mandat sur 2022-2026.

Les grandes orientations de la politique, voulue par l'équipe municipale, s'articulent autour de 4 axes majeurs :

Lodève, ville entrepreneurante : favoriser l'attractivité économique, touristique et culturelle de la ville.

Lodève, ville verte : Aménager les espaces publics et de circulation, agir en faveur des économies d'énergie, améliorer la propreté de la ville.

Lodève, ville solidaire : offrir aux Lodévois des services et des équipements de qualité en matière de santé, de culture, de sports et de loisirs.

Lodève, ville citoyenne : développer la participation citoyenne et l'information des Lodévois au sein des quartiers.

Ces axes constituent la colonne vertébrale de l'action municipale. Ils se concrétisent par les actions de service public rendues aux Lodévois et les investissements réalisés et programmés en matière d'équipements et d'aménagements publics.

En matière d'investissement, afin de traduire ces engagements politiques, la municipalité a élaboré en 2022 un plan pluriannuel d'investissement (PPI) à l'échelle 2022/2026.

Il dresse la liste de l'ensemble des projets programmés par la municipalité pour la Ville sur 5 ans.

Elaboré en lien avec une prospective financière, il permet de mesurer la faisabilité des actions souhaitées au regard des capacités financières et budgétaires réelles. Le PPI permet d'anticiper et donc de moderniser le fonctionnement budgétaire de la collectivité.

Le PPI constitue un document de pilotage politique, stratégique, financier, prospectif.

Fin 2024, le PPI est réalisé à hauteur de 44,74% soit de 10,7M€.

Fin 2025, le PPI sera réalisé à hauteur de 79%, soit 18,3M€.

Par nature évolutif, le PPI est actualisé en 2025 au vu des évolutions de l'environnement économique, technique et juridique.

N°PPI	LIBELLE	2022 - 2026			2024		2025
		TOTAL PPI 2024 dont dépenses antérieures (24 compris)	DEPENSES ANTERIEURES 2022-2024	TOTAL PPI 2025 dont dépenses antérieures	PREVU PPI 2024	CA 2024 (déduit des subventions pour les enveloppes)	PREVU PPI 2024
ENVELOPPES ANNUELLES RECURRENTES NETTES DES SUBVENTIONS							
1 et 2	Travaux infrastructures voirie, trottoirs et réseau eau pluvial	1 401 331,00 €	512 592,69 €	1 054 961,91 €	300 916,25 €	24 177,94 €	306 000,00 €
3	Travaux bâtiments communaux	382 881,76 €	173 565,54 €	479 369,32 €	180 487,46 €	151 171,24 €	90 000,00 €
4	Travaux éclairage public	308 069,88 €	110 069,88 €	241 970,08 €	36 380,93 €	- 29 619,07 €	66 000,00 €
5	Acquisitions nécessaires des services	1 136 585,80 €	559 279,14 €	1 061 801,23 €	306 356,34 €	233 049,68 €	252 000,00 €
6	Acquisitions foncières	258 222,62 €	149 110,10 €	241 110,10 €	76 500,88 €	79 388,36 €	56 000,00 €
7	Frais d'études préalables	115 490,09 €	74 614,65 €	134 964,09 €	26 138,09 €	45 262,65 €	30 000,00 €
8	Cimetière (remise en état des concessions)	159 468,00 €	45 493,00 €	121 493,00 €	47 300,00 €	9 325,00 €	38 000,00 €
9	Opération centre bourg (concession d'aménagement) 2021-2027	1 433 000,00 €	901 000,00 €	1 433 000,00 €	266 000,00 €	266 000,00 €	266 000,00 €
10	Opération façade	98 140,00 €	26 288,60 €	29 708,60 €	51 605,40 €	9 754,00 €	30 000,00 €
11	Travaux rénovation monuments classés	52 038,00 €	10 038,00 €	28 038,00 €	6 000,00 €	- €	18 000,00 €
OPERATIONS EN COURS							
12	Aménagement et accessibilité Centre social	902 432,82 €	872 180,65 €	903 053,79 €	94 364,52 €	64 112,35 €	
13	Rénovation énergétique complexe Luteva/Ramadier	1 004 966,39 €	982 170,12 €	1 001 911,55 €	88 269,50 €	65 473,23 €	
231	Espaces sportifs extérieurs complexe beaumont - stade synthétique				1 500 000,00 €	363 580,42 €	300 000,00 €
232	Club house complexe beaumont	3 296 985,93 €	461 354,09 €	3 564 354,09 €	224 000,00 €	20 787,74 €	896 000,00 €
233	Gare scolaire complexe beaumont				- €	- €	
15	Plan de rénovation énergétique école GELY	651 105,82 €	578 463,12 €	581 070,02 €	479 568,00 €	406 925,30 €	
16	Plan de rénovation énergétique école VINAS	1 081 742,78 €	1 065 723,55 €	1 083 114,69 €	412 529,00 €	396 509,77 €	
17	Chapelle de la vierge (MOD)	183 858,32 €	116 042,39 €	183 858,32 €	67 815,93 €	- €	
18	Restauration du clocher et fulcran	2 047 104,77 €	1 899 272,41 €	2 154 272,41 €	903 150,00 €	755 317,64 €	
21	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	36 666,66 €	36 666,66 €	54 999,66 €		- €	
22	Aménagement mobilités douces	176 670,77 €	135 222,22 €	182 496,22 €	132 000,00 €	90 551,45 €	- €
27	Requalification du Parc municipal	1 508 600,33 €	91 623,74 €	659 071,74 €	100 000,00 €	44 799,41 €	900 000,00 €
26	Requalification Hôtel de ville aile sud	760 798,00 €	135 633,46 €	841 305,46 €	100 000,00 €	74 835,46 €	- €
28	Aménagement city stade Grezac	1 664 634,00 €	125 000,95 €	1 545 900,95 €	324 000,00 €	80 366,95 €	1 296 000,00 €
25	Centre aquatique Nautilus	1 615 534,12 €	81 882,17 €	1 303 382,17 €	30 000,00 €	56 348,05 €	1 000 000,00 €
43	Espace public du centre ville	135 000,00 €	34 695,12 €	34 695,12 €	35 000,00 €	34 695,12 €	100 000,00 €
24	Mise en valeur du clocher	420 000,00 €	- €	400 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €
38	Plan de rénovation énergétique centre technique municipal	1 094 447,80 €	42 880,08 €	1 367 880,08 €	45 000,00 €	31 058,28 €	1 037 626,00 €
NOUVELLES OPERATIONS							
41	Travaux périls : divers	612 891,39 €	155 467,75 €	466 734,75 €	190 575,29 €	33 151,65 €	150 000,00 €
44	Aire de camping car	3 000,00 €	3 872,40 €	3 872,40 €	3 000,00 €	3 872,40 €	
45	Performance énergétique bâtiments ACTEE			56 420,00 €			
46	Réseau de chaleur			40 000,00 €			
47	Quartiers de demain			472 200,00 €			
PROJETS EN ETUDE DE LANCEMENT ET HORS PPI							
30	Travaux de rénovation/aménagement courant dans les écoles	- €				- €	
	Pôle culturel Confluence tranche 3	50 000,00 €				- €	50 000,00 €
	Aménagement de Campeyrroux					- €	
42	Hors PPI	574 910,00 €	517 646,51 €	672 116,51 €	553 500,00 €	517 646,51 €	5 000,00 €
OPERATIONS ACHEVEES							
	Carré militaire (solde)	42 569,59 €	42 569,59 €	42 569,59 €			
	Ecole de musique (solde)	114 915,35 €	114 915,35 €	114 915,35 €			
29	Travaux péril : démolition immeuble rue de la république	299 042,61 €	298 945,43 €	332 873,57 €	34 025,32 €	33 928,14 €	
	Réhabilitation bâtiment Estève - stade beaumont (solde)	89 544,40 €	89 544,40 €	89 544,40 €			
19	Maison de santé depuis 2022 (solde)	299 443,06 €	299 443,06 €	299 443,06 €			
	Total	24 012 092,06 €	10 743 266,82 €	23 278 472,23 €	6 634 482,91 €	3 862 469,67 €	6 886 626,00 €
		Taux de réalisation au 31.12.24	44,74 %		27		Taux de réalisation au 31.12.25

Il faut retenir de cette actualisation du PPI :

- l'ajout de nouvelles opérations comme le dispositif Quartiers de Demain et une réflexion menée avec le Parc des Grands Causses sur la création d'un réseau de chaleur à Lodève ;
- un ajustement du phasage de certains programmes pour tenir compte de la faisabilité organisationnelle et financière (report de la rénovation énergétique du CTM, lancement des travaux du parc et de l'Hôtel de ville).

Afin que ce PPI soit viable et réalisable au cours des 5 prochaines années, la collectivité a également défini ses modalités de financement :

- maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, en particulier la masse salariale, afin de préserver dans la durée les capacités d'auto-financement de la commune ;
- maintenir une épargne nette à minima de 400k€ par an ;
- limiter le recours à l'emprunt à un taux d'endettement retraité de 2019 et à une capacité de désendettement saine ;
- chercher de manière systématique l'accompagnement des projets via des financements publics (subventions Europe, Etat, Région, Département) ;
- poursuivre la mutualisation avec la Communauté de communes chaque fois que cela s'avère opportun pour les deux collectivités.

5. Orientations budgétaires 2025

Cette partie a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de la collectivité pour l'exercice 2025. Il est rappelé que les chiffres sont susceptibles d'évoluer en fonction des derniers arbitrages budgétaires d'ici le vote du budget primitif.

En fonctionnement, le budget combinera des efforts de gestion et le déploiement de nouvelles actions : dans le cadre de la préparation budgétaire 2025, les services municipaux ont, de manière responsable, proposé plusieurs évolutions permettant de dégager des économies sans sacrifier la qualité du service public et les conditions de travail des agents. En outre, les dépenses de personnel seront en baisse effective avec une réduction du nombre d'ETP moyen par rapport à 2024 en raison d'un moindre absentéisme médical (élevé en 2024 dans certains services) et du non-remplacements d'agents ayant quitté la collectivité (retraite, mobilité, etc.) afin d'expérimenter des organisations nouvelles. En parallèle, la collectivité va maintenir plusieurs nouvelles actions dans lesquelles elle s'est engagée au profit de l'ensemble de nos concitoyens (Quartier De Demain, Erasmus+, la cité éducative, etc.).

En investissement, le programme poursuivra l'application du PPI.

A noter que les montants indiqués par chapitre sont susceptibles d'être modifiés lors du vote du budget, les arbitrages n'étant pas totalement finalisés.

5.1 Les recettes réelles de fonctionnement

	CHAPITRE	CA 2023	CAA 2024	PROJET BP 25 AVEC REPRISE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	131 168,57 €	142 005,20 €	137 237,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	603 965,22 €	723 962,90 €	719 900,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	97 468,00 €	94 816,70 €	93 000,00 €
731	FISCALITE LOCALE	5 730 804,52 €	5 800 353,88 €	5 944 852,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 436 330,69 €	3 465 187,90 €	3 659 362,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	199 900,59 €	226 246,19 €	198 669,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	218,54 €	240,81 €	200,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 009,44 €	51 932,13 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 212 865,57 €	10 504 745,71 €	10 753 220,00 €

L'évolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement est de +2,37% (+248k€) par rapport au CAA 2024.

Cette hausse est portée par **les dotations et participations** (+5,60% ou +194k€ par rapport au CAA 2024), car :

- la dotation forfaitaire de recensement en lien avec le recensement 2025 que nous avons effectué : +13,7k€ (32k€ de dépenses pour le personnel effectuant le recensement) ;
- une hausse de la DGF selon le simulateur de notre prestataire de +39k€ ;
- un reversement d'une partie de la taxe sur le prix des entrées en salles de spectacles cinématographiques (TSA) : +30k€ ;
- la majoration du forfait communal versé par les communes ayant des enfants scolarisés dans nos écoles publiques : +15k€ ;
- le soutien de l'Etat dans le cadre du dispositif cité éducative (actions visant à accroître l'inclusivité à l'école, sport, etc.) 2024 et 2025 : +58k€ ;
- le soutien de l'Europe dans le cadre du dispositif Erasmus + (voyages scolaires) : +38k€ ;

Autre recette projetée en hausse par rapport au CA 2024, **les recettes issues de la fiscalité locale** (+2,49% ou +144k€) en raison de l'application du coefficient de revalorisation des bases forfaitaires 2025 (+1,7%) et l'ajout de nouvelles bases d'imposition (état 1387 TF). De même, il est anticipé l'encaissement de 200k€ de recettes des DMTO en application de l'hypothèse d'un rétablissement du marché local qui semble se confirmer avec l'encaissement en janvier 2025 du montant perçu au cours du 1^{er} trimestre 2024. Pour terminer, il est ajouté le produit d'une nouvelle redevance d'occupation du domaine public pour l'usage par des professionnels du BTP du domaine public (13k€ de redevance pour une mise en œuvre en cours d'année).

Le chapitre 77 est en baisse car la prévision de recettes des cessions de biens est enregistrée en investissement au chapitre 024 alors que l'encaissement se fait au chapitre 77.

Les autres recettes sont stables.

5.2 Les dépenses de fonctionnement

Section de fonctionnement				
		CA 2023	CAA 2024	PROJET BP 25 AVEC REPRISE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 856 119,17 €	1 784 777,09 €	1 861 036,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 108 527,40 €	5 586 436,63 €	5 653 890,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	595 814,54 €	605 605,54 €	655 590,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	925 600,67 €	1 014 455,04 €	1 029 520,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	299 720,98 €	367 666,07 €	366 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 610,99 €	0,00 €	1 300,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		8 797 393,75 €	9 358 940,37 €	9 567 336,00 €

L'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement est estimée à +2,23% (+208k€).

Les charges à caractère général sont attendues en hausse par rapport au CAA 2024 (+4,27% ou +76k€). Cette hausse s'explique principalement par des dépenses nouvelles en liens avec des dispositifs subventionnés (Erasmus+ pour nos écoliers (38k€), la cité éducative (45k€) ou QDD (10k€)).

Les dépenses de personnel sont estimées à 5 653 890€ pour 2025 soit une augmentation de +1,21% (+67k€) par rapport au CAA 2024. L'année 2025 se traduit dans la réalité par une baisse attendue du nombre d'ETP sur l'année en raison de départs à la retraite d'agents non remplacés, du non-remplacement d'agents ayant quitté la collectivité et d'une hypothèse réaliste d'un moindre absentéisme (cinéma, centre social, services techniques). Il faut souligner l'incidence de la hausse du taux des cotisations patronales auprès de la caisse de retraite des fonctionnaires (CNRACL) pour 62k€ et du taux de cotisation maladie auprès de l'URSSAF (+21k€). Le glissement vieillesse technicité (uniquement avancement d'échelon) est estimé à 11,5k€.

Les dépenses de gestion courante progresseront de +1,49% (+15k€). S'il n'est pas prévu de faire des admissions en non-valeur/créances éteintes comme en 2024 (40k€) ou le remboursement du filet de sécurité (25k€), il est ajouté 35k€ pour la prestation confiée à la CCLL d'instruire les autorisations d'urbanisme, 22,6k€ pour la participation de la Commune au reste à charge du GIP Ma Région Ma santé, supporté par la CCLL ou encore 12k€ pour la prestation de permis de louer assurée par la CCLL. La contribution au SDIS 34 progresse de 9k€ en 2025.

Les atténuations de produits vont s'élever à 655k€, soit 50k€ (+8,25%) d'augmentation par rapport à 2024. 33k€ proviennent du nouveau montant d'attribution de compensation versée à la CCLL à compter

de 2025 suite à la révision de son montant en 2024 pour tenir compte de l'augmentation du coût de la compétence enfance/jeunesse qu'exerce la CCLL. Le reste de l'augmentation s'explique par les dégrèvements de taxe d'habitation sur les locaux vacants accordés par l'administration fiscale.

Les charges financières seront stables en 2025.

5.3 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement devraient s'élever à 7,4M€.

Les principales opérations sont gérées en autorisation de programme/crédits de paiement.

Cette technique budgétaire permet de limiter les recours à l'emprunt aux seules dépenses d'investissement réalisées dans l'année et d'optimiser les frais financiers.

Les soldes d'opération

- Le plan de rénovation énergétique de l'école Vinas (17,4k€) et Gély (2,6k€) ;
- La restauration du clocher St Fulcran : 255k€ ;
- La restauration de la chapelle de la vierge : 68k€ ;
- L'aménagement du city du Grézac : 1,4M€ ;
- L'aménagement et l'accessibilité du centre socio-culturel (31k€) et la rénovation énergétique de l'espace Lutéva et Ramadier (19,7k€) ;
- Des aménagements pour des mobilités douces (47k€).

La poursuite des opérations en cours

- La requalification du parc municipal (105k€) et de l'aile sud de l'Hôtel de ville (105k€) devrait voir aboutir la fin du concours de maîtrise d'œuvre et le lancement des marchés de travaux ;
- Le stade synthétique : 1,6M€ ;
- La maison des sports : 748k€ ;
- La rénovation du centre aquatique Nautilia : 1,2M€
- La rénovation énergétique du centre technique municipal : 50k€.

Des nouvelles opérations et des opérations hors PPI

- Des travaux dans le cadre du projet ACTEE pour renforcer la performance énergétique de nos bâtiments : 56k€ ;
- Le début d'une étude sur la création d'un réseau de chaleur à Lodève : 20k€ ;
- La réalisation d'une procédure de dialogue compétitif dans le cadre du dispositif quartiers de demain (QDD) avec l'indemnisation des candidats non retenus : 472k€ ;
- L'achat d'une 1^{ère} partie de l'immeuble (4 logements) issu de l'opération îlot Fleury : 65k€.

Les enveloppes annuelles

Dont il faut signaler celles concernant les orientations suivantes :

- 236k€ seront affectés principalement à des provisions pour des travaux d'infrastructures voirie, trottoirs et réseau d'eau pluvial ;
- Un effort conséquent pour des travaux sur nos bâtiments (215k€) dont les principaux sont l'aménagement de la cour de l'école Vinas (50k€) et la sécurisation de la toiture de l'espace Lutéva/Ramadier (lignes de vie, ancrages, échelles crinoline, etc.) pour 25k€ ;
- Les acquisitions nécessaires au bon fonctionnement des services (233k€) ;
- Les études diverses portant sur des projets en cours de réflexion (45k€ dont 25k€ pour l'étude urbaine sur le quartier des carmes et 14k€ pour l'étude sur l'aménagement du square Georges Auric).

Les dépenses financières s'élèveront à 2,4M€ en 2025.

266k€ sont dédiés à la concession d'aménagement du centre-ville.

1,87M€ concerneront le remboursement en capital de la dette long terme et d'un prêt relais de 900k€.

260k€ correspondent au remboursement de la subvention FEDER perçue pour la construction de la médiathèque en raison d'un surfinancement de l'opération (opération financée au-delà de 80% du coût HT).

5.4 Les recettes d'investissement

Ce programme d'investissement sera financé :

Par de nombreuses subventions de l'Europe (Feder), de l'Etat (DSIL, DETR, fonds vert et ANS), de la région, du département ; le montant des subventions est prévu au budget primitif avec la reprise des résultats et des restes à réaliser à 3,3M€ et 319k€ pour les refacturations des périls aux propriétaires. Pour rappel, ne sont inscrits au budget uniquement les subventions notifiées proratisées aux montants des dépenses inscrits au budget et les restes à réaliser.

En complément de ces recettes sont attendus :

- le produit de cessions pour 100k€ : vente des terrains aux Carmes selon délibération du CM du 02 février 2024 (100k€) ;
- les recettes de FCTVA sur nos dépenses 2024 pour 612k€ ;
- les recettes de taxe d'aménagement : 40k€ ;
- l'affectation des résultats de fonctionnement en investissement : 310k€ ;
- l'autofinancement de la collectivité (virement de la section de fonctionnement et dotation aux amortissements) : 3,2M€

Le recours à l'emprunt est à hauteur de 3,4M€ qui se décompose :

- Pour 1,6M€ par un emprunt qui ne sera pas contracté car nous attendons les notifications de subventions pour un montant équivalent ;
- Pour 1M€ par le préfinancement du FCTVA des dépenses d'investissement de l'année via un prêt court terme ;
- Le solde, 865k€, correspond à l'emprunt long terme nécessaire pour autofinancer le programme d'investissement.

6. La prospective financière 2024-2026

Pour construire cette prospective il est pris comme hypothèse pour 2026 :

- En dépenses de fonctionnement :
 - o Une hausse de 1% des charges à caractère général ;
 - o Une hausse des dépenses de personnel nettes en 2026 de 50k€ pour tenir compte des départs à la retraite et de la participation aux mutuelles santé des agents, puis une hausse de 0,5% par an ;
 - o Une stabilisation de l'attribution de compensation versée à la CCLL au montant 2025 (618k€) et un montant de remboursement des dégrèvements de THLV à 10k€ ;
 - o Une stabilité des subventions aux associations.
- En recettes de fonctionnement :
 - o Une évolution des valeurs locatives cadastrales de 2% par an et l'absence de hausse des taux d'imposition ;
 - o Une stabilité du FPIC ;
 - o Une hausse de 2% des droits de place, du produit des services et de la TCCFE ;
 - o Un produit des DMTO de 200k€ par an ;
 - o Une évolution de la DGF selon le simulateur de notre cabinet de conseil (baisse de la part forfaitaire et hausse très modérée des parts péréquatrices) ;

En investissement, il sera appliqué le PPI avec les hypothèses de financement de ce dernier. Les prêts nouveaux sont sur 25 ans à des taux de 3%.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours de dette 31.12 global	9 669 119,00 €	9 490 600,41 €	9 712 100,29 €	10 382 757,00 €	10 995 271,75 €	12 295 002,62 €	12 265 299,56 €	12 157 299,56 €
Encours dette PR	665 000,00 €	500 000,00 €	237 500,00 €	0,00 €	900 000,00 €	1 800 000,00 €	1 937 636,00 €	900 000,00 €
Encours dette affecté (MSP + HDN)			700 000,00 €	1 299 816,14 €	1 243 501,54 €	1 687 053,35 €	1 608 589,74 €	1 536 464,53 €
Encours dette 31.12 retraité (hors PR + MSP + Hotel du nord)	9 004 119,00 €	8 990 600,41 €	8 774 600,29 €	9 082 940,86 €	8 851 770,21 €	8 807 949,27 €	8 719 073,82 €	9 720 835,03 €
Recettes réelles de fonctionnement	8 840 680,84 €	8 767 291,84 €	9 182 972,14 €	9 700 172,03 €	10 212 865,57 €	10 504 745,71 €	10 753 220,00 €	10 939 021,00 €
Épargne brute	1 194 299,07 €	1 286 945,29 €	1 403 740,38 €	1 607 567,26 €	1 594 245,91 €	1 305 414,34 €	1 395 884,00 €	1 540 701,00 €
Épargne nette	476 465,49 €	523 426,52 €	587 740,38 €	728 224,17 €	744 260,17 €	404 962,82 €	424 884,00 €	421 675,00 €
Taux endettement global	109,37%	108,25%	105,76%	107,04%	107,66%	117,04%	114,06%	111,14%
Taux endettement retraité PR et prêts affectés	101,85%	102,55%	95,55%	93,64%	86,67%	83,85%	81,08%	88,86%
Taux endettement retraité PR	101,85%	102,55%	103,18%	107,04%	98,85%	99,91%	96,04%	102,91%
CAPDES globale	8,1	7,4	6,9	6,5	6,9	9,4	8,8	7,9
CAPDES retraitée PR et prêts affectés	7,5	7,0	6,3	5,7	5,6	6,7	6,2	6,3
CAPDES retraitée PR	7,5	7,0	6,7	6,5	6,3	8,0	7,4	7,3

La trajectoire financière est saine mais nécessite une maîtrise en section de fonctionnement, notamment pour contenir l'effet inflationniste des charges à caractère général et d'avoir une gestion maîtrisée des dépenses de personnel. Cette trajectoire permet de tenir l'engagement de ne pas accroître les taux d'imposition d'ici la fin du mandat.

Des événements exceptionnels peuvent cependant impacter, notamment l'évolution des prix de l'énergie, les marchés financiers, l'évolution des concours financiers de l'Etat ou une réforme de la fiscalité locale.